

Collection des documents de travail de la Cnaf

## Attentes, besoins et contraintes des parents en matière de conciliation vie familiale et vie professionnelle

Les premiers enseignements de l'enquête EMBLEME

Cnaf / TMO Régions



Claire Laporte  
avec la participation  
d'Arnaud Crépin et  
de Damien Hilairet

## S O M M A I R E

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>7</b>
<b>PARTIE 1. CARACTÉRISTIQUES DES FAMILLES AU MOMENT DU CHOIX (SITUATION PROFESSIONNELLE, PERSPECTIVE D'AVANCEMENT, PERCEPTION DU TEMPS PARTIELS)</b>	<b>11</b>
Les trois quarts des parents travaillaient avant la naissance de leur enfant	12
Plus d'un enfant sur deux est né dans une famille biactive	12
Les mères plus souvent sans emploi avant la naissance de leur enfant que les pères	13
Le CDI le contrat le plus fréquent	13
69 % des parents déclarent avoir des horaires de travail rigides	14
Les horaires de travail complexes concernent un tiers des familles	15
Un parcours professionnel stable avant la naissance de leur enfant pour 83 % des parents interrogés (majoritairement des mères)	16
18 % des parents interrogés (majoritairement des mères) avaient des perspectives d'avancement ou de promotions au moment du choix du mode d'accueil	16
Un tiers des personnes interrogées (majoritairement des mères) pensent que l'arrivée de leur enfant peut pénaliser leur carrière professionnelle....	17
La demande de temps partiel serait plutôt bien acceptée pour la moitié des personnes interrogées (majoritairement des mères)	18
Le travail est autant un moyen de progresser et de développer de nouvelles connaissances que de rencontrer d'autres personnes	19
<b>PARTIE 2. SOUHAIT DE RÉDUIRE OU DE CESSER DE TRAVAILLER : POUR QUELLES RAISONS ?</b>	<b>21</b>
Presque quatre parents sur dix envisagent de réduire ou cesser leur activité au moment du choix du mode d'accueil	21
Les mères envisagent plus souvent de réduire ou cesser leur activité au moment du choix du mode d'accueil que les pères	21

28 % des parents répondant (majoritairement des mères) ont finalement réduit ou cessé leur activité à la suite de la naissance de leur enfant	22
Pour quelles raisons ? Pour s'occuper eux-mêmes de leur enfant mais aussi pour réduire le coût du mode d'accueil	23
Et ceux qui n'ont pas envisagé de réduire ou cesser leur activité, pour quelles raisons ? Le critère financier est cité pour sept familles sur dix	24
Les parents travaillant à temps partiel songent plus souvent à réduire ou cesser leur activité que les personnes occupant un emploi à temps plein	25
Les parents envisagent plus souvent de réduire leur activité lorsqu'ils disposent d'horaires de travail plus souples	25
Les parents en CDD envisagent plus souvent de cesser leur activité	26
Les parents envisagent plus souvent de réduire leur activité lorsqu'une demande de temps partiel est plutôt bien acceptée	26
Les parents qualifiant leur parcours professionnel d'instable envisagent plus souvent de cesser leur activité et moins souvent de réduire leur activité	27
Les parents répondants (majoritairement des mères) indiquant que l'arrivée de leur enfant peut pénaliser leur carrière professionnelle envisagent plus souvent de réduire ou cesser de travailler	27
Les parents répondants (majoritairement des mères) craignant de perdre leur emploi envisagent plus souvent de cesser leur activité professionnelle	28

### **PARTIE 3. LES ATTENTES DES PARENTS VIS-À-VIS DU MODE D'ACCUEIL POUR LEUR ENFANT ET POUR EUX-MÊMES** **30**

---

Seulement 4 % des familles déclarent ne pas avoir de crèches ou d'assistant-e-s maternel-le-s à proximité de chez eux	30
Le critère le plus important : que l'enfant côtoie d'autres jeunes enfants	30
Les attentes d'un point de vue logistique : la proximité et la pérennité de la solution d'accueil	31
La crèche, le mode d'accueil formel plébiscité par les parents	33

### **PARTIE 4. RECOURS AUX DIFFÉRENTS MODES D'ACCUEIL** **35**

---

Sept familles sur dix participent à l'accueil en journée de leur enfant	35
Les familles utilisatrices d'assistant-e maternel-le ont des durées d'utilisation en moyenne plus longues que les familles utilisatrices de crèche	36
4 familles sur 10 combinent plusieurs modes d'accueil	37

25 % des parents ont aménagé leur temps de travail à la suite de la naissance de leur enfant	37
Les couples biactifs ont plus souvent recours aux assistant-e-s maternel-le-s alors que les familles monoparentales actives ont plus souvent recours aux crèches	39
Le recours à la crèche des couples diminue lorsque la complexité des horaires de travail augmente	40
La solution d'accueil retenue par les parents qui travaillaient est souvent liée à l'offre à proximité	41
Le recours à l'assistant-e maternel-le est plus important pour les familles qui préfèrent que leur enfant s'épanouisse dans une relation affective	42
Le recours à l'assistant-e maternel-le est plus important pour les familles ayant des besoins de garde après 19 h et avant 8 h	43
Les parents envisageant de réduire leur activité n'optent pas pour une solution d'accueil différente de l'ensemble des parents	44
<b>PARTIE 5. CONNAISSANCE ET USAGE DES COMPLÉMENTS D'ACTIVITÉ</b>	<b>47</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>51</b>
<b>ANNEXES : MÉTHODOLOGIES D'ÉCHANTILLONNAGE</b>	<b>53</b>
<b>Élément descriptif pour la détermination des quotas</b>	<b>53</b>
<i>Echantillon 1 : tiré sur la base des familles bénéficiaires de prestations en septembre 2017 avec un enfant né en 2016</i>	53
<i>Echantillon 2 : tiré sur la base des familles bénéficiaires de prestations en septembre 2014 avec un enfant né en 2013</i>	56
<b>Atteintes des quotas</b>	<b>59</b>



## AVANT-PROPOS

Dans un contexte de développement structurel de l'offre d'accueil du jeune enfant et de progression du nombre de familles utilisant un mode d'accueil formel depuis vingt ans, les tendances récentes indiquent une stabilisation voire une diminution du recours à certains des dispositifs visant à solvabiliser l'accueil des jeunes enfants. En effet, le recours au complément de mode de garde (CMG) et aux prestations accompagnant une activité professionnelle réduite ou nulle des parents souhaitant rester auprès de leurs jeunes enfants sont en baisse tandis que le nombre d'enfants accueillis en crèches progresse légèrement, ne compensant pas entièrement les diminutions observées pour les deux autres prestations financées par la Caf. Par ailleurs, au-delà de ces évolutions structurelles, les réformes de la Paje inscrites à la LFSS 2014 et de la PrePare en 2015 ont modifié les montants et/ou les plafonds et les durées des prestations.

Souvent les variations de recours aux modes d'accueil sont analysées au regard de l'offre disponible (plus ou moins grande proximité, horaires...). La manière dont les parents arbitrent entre leur carrière professionnelle, leurs contraintes organisationnelles, le coût, ce qui leur paraît utile ou « bien » pour leur enfant est mal connue. Cette approche « par la demande » est pourtant essentielle pour analyser les variations du recours aux différents modes de d'accueil. Afin de documenter ces tendances, la Cnaf a réalisé une enquête auprès de 6 000 familles portant sur les attentes, les besoins et les contraintes des parents (enquête Emblème) avec une nouvelle naissance. Deux vagues de familles ont été interrogées, celles ayant accueilli un enfant en 2016 et celles ayant accueilli un enfant en 2013. Les premiers résultats de cette enquête permettent d'une part de connaître les représentations actuelles des parents et les éléments de contraintes qui conduisent à la solution d'accueil. D'autre part, ils permettent d'identifier leurs évolutions entre 2013 et 2016 et de les mettre en regard des évolutions du recours aux différents modes d'accueil.

Cette enquête confirme des résultats déjà connus, comme par exemple le fait que pour 96 % des parents, il existe à proximité une offre d'accueil (assistant-e-s maternel-le-s ou crèches) ou que pour 3 parents sur 10 la naissance d'un enfant est perçue comme pénalisant pour leur carrière professionnelle. Enfin, les perceptions des parents concernant l'impact de la naissance des enfants sur leur carrière professionnelle, la possibilité de réduire ou d'adapter son temps de travail... sont très différents suivant que l'on est le père ou la mère.

Concernant les modes d'accueil, la majorité des parents envisagent un unique mode d'accueil pour leur enfant et la crèche est le mode d'accueil formel le plus plébiscité. Dans les faits, plus de 4 familles sur 10 combinent plusieurs modes d'accueil pour la garde de leur enfant. Le mode d'accueil souhaité n'est pas toujours le mode d'accueil utilisé. La crèche est une solution d'accueil pour un quart des familles alors que c'était la solution souhaitée pour 40 % des familles. À l'inverse, l'assistant-e maternel-le est la solution envisagée pour un tiers des familles, proportion d'utilisation identique dans les faits.

Par ailleurs, cette enquête fait apparaître certains enseignements nouveaux dans le domaine de la conciliation ou des attentes autour du développement de l'enfant. Premièrement, si 39 % des futurs parents envisagent de réduire ou cesser leur activité professionnelle seulement 28 % l'ont fait effectivement. Parmi ceux qui n'envisagent pas de le faire, la raison principale est une contrainte financière (pour 61 % d'entre eux). Deuxièmement, pour 25 % des parents le choix du mode de garde les a contraints à aménager leurs horaires de travail. Ces éléments montrent que la conciliation vie familiale et vie professionnelle pour une minorité certes, mais une fraction significative de parents ne se déroule pas comme ils l'auraient souhaité.

Par ailleurs, concernant le développement et le bien-être de leur enfant, les items qualifiés de très importants par les parents sont nettement différenciés selon le mode d'accueil qu'ils utilisent. Les parents optent plus souvent à un accueil en crèche lorsqu'ils considèrent très important le fait que l'enfant côtoie d'autres enfants, qu'il commence au plus tôt les apprentissages ou qu'il ait de nombreuses activités. En revanche, les parents ayant recours à une assistant-e maternel-le citent davantage comme très important le fait que l'enfant lie une relation affective avec une personne de référence. Les parents gardant eux-mêmes leurs enfants citent cet item plutôt moins que les autres ces critères.

Après une publication des résultats de cette enquête, une modélisation des préférences des parents pour chaque mode d'accueil sera réalisée. Elle cherchera à expliciter le poids accordé aux différents objectifs auxquels doit répondre le mode d'accueil retenu dans leur choix : le développement de l'enfant, la poursuite de la carrière professionnelle, une organisation « simple » de la vie familiale, le coût financier. Enfin, la comparaison des données 2013 et 2016 devrait contribuer à expliquer les modifications de recours enregistrés pendant cette période (notamment la réduction très forte du recours au congés parental).

---

**Florence Thibault**

Direction des Statistiques, des études et de la recherche (DSER)  
de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf)

*Directrice Adjointe*



## INTRODUCTION

La politique de la petite enfance française vise à permettre aux parents de concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle lorsqu'ils ont la charge de jeunes enfants (moins de 6 ans). Dans un contexte de progression du nombre de familles utilisant un mode d'accueil formel depuis vingt ans, les tendances récentes indiquent une stabilisation voire une diminution du recours à certains des dispositifs visant à solvabiliser l'accueil des jeunes enfants.

Le recours au complément de mode de garde (CMG) et aux prestations accompagnant une activité professionnelle réduite ou nulle des parents souhaitant rester auprès de leurs jeunes enfants sont en baisse tandis que le nombre d'heures d'accueil en crèches progresse légèrement, ne compensant pas entièrement les diminutions observées pour les deux autres prestations financées par la Caf.

Par ailleurs, au-delà de ces évolutions structurelles, les réformes de la Paje inscrites à la LFSS 2014 et de la PrePare en 2015 ont modifié les montants et/ou les plafonds et les durées des prestations.

Le rapport de l'Observatoire national de la petite enfance « L'accueil du jeune enfant en 2015 – Données statistiques » ou le *Dossier d'études* n° 192 de la Cnaf intitulé « Les évolutions récentes des recours aux différents modes d'accueil » précisent ces éléments. Le document « Baromètre d'accueil du jeune enfant 2015 » publié par la Cnaf en 2015 (*l'essentiel* n° 160) indique les connaissances actuelles des attentes vis-à-vis des modes d'accueil et en matière de satisfaction vis-à-vis démarches effectuées par les parents pour avoir un mode d'accueil, et du mode de d'accueil obtenu.

Souvent les variations de recours aux modes d'accueil sont analysées au regard de l'offre disponible (plus ou moins grande proximité, horaires...). La manière dont les parents arbitrent entre leur carrière professionnelle, leurs contraintes organisationnelles, le coût, ce qui leur paraît utile ou « bien » pour leur enfant est mal connue. Cette approche « par la demande » est pourtant essentielle pour analyser les variations du recours aux différents modes de d'accueil.

Afin de documenter ces tendances, la Cnaf a réalisé une enquête auprès de 6 000 familles portant sur les attentes, les besoins et les contraintes des parents avec une nouvelle naissance (enquête Emblème). Deux vagues de familles ont été interrogées, celles ayant accueilli un enfant en 2016 et celles ayant accueilli un enfant en 2013.

Cette enquête permet d'une part de connaître les représentations actuelles des parents et les éléments de contraintes qui conduisent à la solution d'accueil. D'autre part, elle permet d'identifier leurs évolutions entre 2013 et 2016 et de les mettre en regard des évolutions du recours aux différents modes d'accueil.

### Résultats

---

La Cnaf a réalisé une enquête portant sur l'évolution des attentes, des besoins et des contraintes des parents en matière de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Cette enquête a deux objectifs. D'une part, elle doit permettre de connaître les représentations des parents qui guident le souhait de

leur mode d'accueil et les éléments de contraintes (financiers et la situation sur le marché du travail, la conciliation vie familiale et vie professionnelle, l'organisation pratique...) qui conduisent à la solution d'accueil. D'autre part, elle doit permettre de comprendre si ces éléments sont de nature à expliquer les évolutions du recours aux dispositifs de conciliation.

Cette enquête est organisée en deux volets (cf. encadré 1).

Le premier volet permet de colliger un ensemble de connaissance des besoins et ontraintes des parents ayant eu une naissance en 2016.

Le second volet cherche à comprendre les évolutions de ces besoins et contrainte entre deux générations de parents (ceux avec une naissance en 2016 et ceux avec une naissance en 2013). Ce second volet porte sur un sous-champ : famille ayant au moins deux enfants à charge.

### Encadré 1 - Méthodologie de l'enquête

L'enquête porte sur le champ de la France entière. Elle se décompose en deux volets.

Le premier volet – dénommé « volet 2016 » – a trait à la réalisation d'une interrogation téléphonique de 3 500 parents d'enfants nés en 2016 sur la base d'un questionnaire administré. Elle doit permettre de connaître les besoins et les contraintes des parents au moment du choix du mode de d'accueil susceptibles de conditionner leur recours à un dispositif de conciliation.

Sur les 3 500 familles interrogées :

- 1 013 parents doivent être en couple et bénéficiaires en 2017 d'un complément de mode de garde pour l'emploi d'une assistant-e maternel-le agréée
- 1 029 parents doivent être bénéficiaires en 2017 de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)
- 1 458 parents ne doivent relever en 2017 d'aucune des catégories précédentes

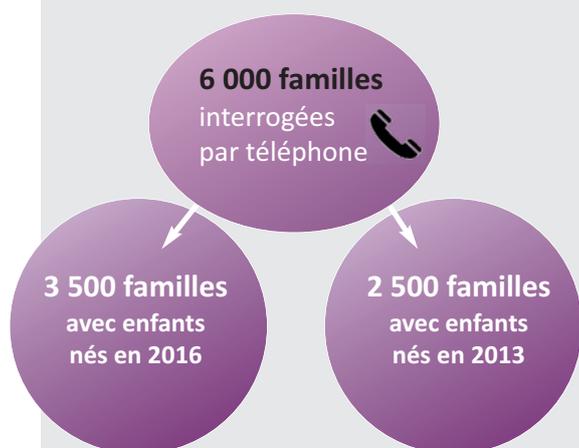
Pour ce premier échantillon, les parents interrogés au téléphone et ayant eu un précédent enfant entre 2012 et 2016 ont été invités à remplir en ligne le questionnaire par rapport aux besoins pour leur enfant né avant 2016. Le second volet – dénommé « volet 2013 » – a

trait à la réalisation d'une interrogation téléphonique de 2 500 parents d'enfants nés en 2013 et appartenant à cette même date à une famille d'au moins 2 enfants sur la base d'un questionnaire administré. Elle doit permettre de connaître les besoins et les contraintes des parents en 2013 susceptibles de conditionner leur recours à un dispositif de conciliation. Sur les 2 500 familles interrogées :

- 719 parents doivent être en couple bénéficiaires en 2014 d'un complément de mode de garde pour l'emploi d'une assistant-e maternel-le agréée
- 780 parents doivent être bénéficiaires en 2014 du complément de libre choix d'activité (CLCA)
- 1001 parents qui ne relèvent d'aucune des catégories précédentes.

Pour ce deuxième échantillon, les parents interrogés au téléphone et ayant eu un nouvel enfant depuis 2013 ont

eu la possibilité de remplir en ligne le questionnaire sur la base de leur besoin pour l'enfant né après 2016. Ainsi, il sera possible en analysant leur réponse de voir l'évolution des besoins de parents entre leur enfant né en 2013 et celui né en 2016. L'agrandissement de la fratrie pouvant générer des besoins et contraintes différentes.



**Encadré 2 - Attendus**

Le questionnaire aborde notamment les points suivants sous l'angle de leur influence sur le mode de conciliation retenue :

- Les conditions d'emploi des parents (facilités offertes par l'employeur, risque de licenciement, attentes vis-à-vis du travail, rapport au travail...);
- Les contraintes matérielles (proximité du mode d'accueil, disponibilité de la solution retenue jusqu'à la scolarisation, horaires proposés, gestion des situations d'enfants malades, transports...);
- Les contraintes financières (coût du mode d'accueil, soutien ou éligibilité aux prestations, trimestres de cotisations, des réductions ou crédit d'impôt, perte de salaire...)
- La représentation du couple (possibilité d'organisation entre les deux parents, perception du rôle de chacun...);
- Les possibilités d'organisation hors de la famille (avec les grands-parents, avec l'entourage familial ou amical...)
- Les attendus de la conciliation pour soi-même et pour l'enfant (bien-être, respect du rythme de l'enfant, sociabilisation, maintien dans l'emploi...)

Le premier objectif de l'enquête est de documenter les besoins actuels des familles en termes de modes de garde. Ce premier objectif est possible avec l'exploitation des résultats de l'interrogation des 3 000 familles allocataires des Caf ayant accueilli un enfant en 2016. Il convient cependant de noter que cette enquête ne couvre pas l'ensemble des familles françaises. Elle est représentative de l'ensemble des familles allocataires des Caf. Cela comprend l'ensemble des familles ayant au moins deux enfants à charge et percevant des allocations familiales, ainsi que les familles ayant un seul enfant à charge et percevant au moins une prestation. Une partie des familles avec un seul enfant n'est donc pas couvert par cette enquête.

Par ailleurs, un second objectif de cette enquête est de documenter les évolutions en termes de besoins et contraintes et de les rapprocher des évolutions du recours aux modes d'accueil. En interrogeant deux générations de familles (celle avec enfant né en 2013 ou en 2016), il est possible de faire ces comparaisons. En outre, en interrogeant les familles à deux reprises pour recenser leur besoin et contrainte pour deux de leur enfant, il est possible de décrire les évolutions de besoins, attentes et contraintes des parents avec l'arrivée d'un enfant supplémentaire.

Les champs de familles interrogées en 2013 ont été restreints aux familles ayant au moins deux enfants à charge afin de faire une comparaison précise entre les deux générations d'enfant. En effet, sur le champ des familles avec un unique enfant, entre 2013 et 2016, des réformes inscrites à la LFSS 2014 sur les prestations liées à la petite enfance (allocation de base, prime naissance et complément mode de garde) ont été mise en place générant une baisse du nombre de familles éligibles aux prestations. Sur ce champ la comparaison avec la génération de parents ayant accueilli leur premier enfant en 2016 n'est pas possible car cela reviendrait à comparer les réponses de deux populations couvertes différemment. Ainsi, dans les résultats de comparaison entre 2013 et 2016, nous nous limitons aux familles ayant au moins deux enfants à charge.

Par ailleurs, le champ des familles interrogées exclut les familles soumises aux régimes de la MSA en 2013 et 2016, et celles soumises aux régimes de la SNCF-RATP en 2013.

Les premiers résultats de cette enquête sont présentés dans ce dossier d'étude. Il s'agit notamment de montrer les tris à plat et les tris croisés des réponses de la plupart des questions abordées dans le questionnaire.

Par la suite, des modélisations statistiques permettant de caractériser les facteurs qui ont conduit les parents à retenir l'une ou l'autre des solutions d'accueil seront présentées dans un prochain dossier d'étude.



## PARTIE 1. CARACTERISTIQUES DES FAMILLES AU MOMENT DU CHOIX (SITUATION PROFESSIONNELLE, PERSPECTIVE D'AVANCEMENT, PERCEPTION DU TEMPS PARTIELS)

Dans cette partie, les caractéristiques socio-économiques des familles interrogées sont présentées : situation professionnelle avant la naissance de l'enfant, type d'emploi, perspectives d'avancement ainsi que la perception du temps partiel au moment du choix du mode d'accueil. Les évolutions de ces caractéristiques entre les deux générations de parents interrogés (ceux ayant accueilli un enfant en 2016 et ceux ayant accueilli un enfant en 2013) sont précisées sur le champ des familles ayant au moins deux enfants à charge. Par ailleurs, lorsque le questionnaire le permet la distinction entre les réponses des pères et des mères sont décrites. Ces premiers éléments sont utilisés pour des croisements et analyses présentés dans la suite de ce document.

Les éléments concernant la situation professionnelle des parents sont connus notamment avec l'enquête emploi. Cependant, le champ de l'enquête présenté ici est particulier : il concerne les familles allocataires donc bénéficiaires des prestations<sup>1</sup>. Par ailleurs, avec l'enquête emploi, la connaissance exacte de la situation professionnelle avant la naissance de l'enfant n'est que partiellement connue. En effet, en mobilisant le calendrier rétrospectif mensuel d'activité en le confrontant à la date de naissance de l'enfant, il est possible d'avoir quelques éléments, cependant avec cette enquête le type de travail ou la quotité ne sont pas connus.

Ainsi, cette enquête apporte une nouvelle connaissance en ce qui concerne l'emploi des parents avant la naissance de leur enfant sur le champ des familles bénéficiaires de prestations versées par les Caf.

### Encadré 3 - Les unités de présentation des résultats

Dans le questionnaire, des questions sont posées à la personne interrogée au téléphone, qui est principalement la mère. Cependant, une partie du questionnaire concerne la situation de son conjoint. Par exemple, les questions concernant les situations d'emploi (contrat, type d'emploi) sont posées deux fois : pour la situation de la personne interrogée et pour la situation de son conjoint. À l'inverse, les questions en lien avec la perception d'un phénomène comme – par exemple – le fait de qualifier son parcours professionnel, ses perspectives d'avancement, le niveau d'acceptation d'une demande de temps partiel ne concernent que les personnes interrogées (et non le conjoint).

Les statistiques descriptives présentées ici, le sont selon trois niveaux d'unité, prenant en compte cette subtilité dans l'interrogation des membres du couple :

- **la personne interrogée au téléphone** : cette personne n'est pas représentative de l'ensemble des parents car ce sont principalement les mères qui ont répondu à l'appel (80 % de mères).
- **la personne interrogée au téléphone pour sa situation et celle de son conjoint** : certaines questions permettent de connaître la situation de la personne interrogée ainsi que de son conjoint, les résultats sont alors présentés en agrégeant les deux réponses. La base des répondant est donc beaucoup plus importante.
- **la famille** : la réponse du répondant aurait été la même si la personne interrogée était le conjoint, il s'agit d'une situation factuelle qui concerne la famille et non l'individu répondant, par exemple, le mode d'accueil retenu.

Dans les résultats présentés, les unités utilisées sont précisées.

Par ailleurs, les parents interrogés sont ceux vivants dans le même foyer Caf que leur enfant. En cas de séparation, l'autre parent n'est pas connu, ni interrogé.

<sup>1</sup> L'ensemble des familles ayant au moins 2 enfants à charge est connu du fait de l'universalité des allocations familiales, cependant une famille avec un seul enfant et ne bénéficiant pas de prestation ne fait pas partie du champ de l'enquête.

## Les trois quarts des parents travaillaient avant la naissance de leur enfant

Les familles sont interrogées sur leur situation d'emploi avant la naissance de leur enfant en 2016<sup>2</sup>. A la question « Avant la naissance de votre enfant en 2016, quelle était votre situation professionnelle ? », 74 % des parents interrogés (y compris le conjoint) répondent qu'ils travaillaient (**figure 1**).



Par rapport à la situation des parents ayant accueilli un enfant en 2013<sup>3</sup>, la proportion de parents en emploi avant la naissance de leur enfant est stable (sur le champ des familles d'au moins deux enfants, 72 % des parents ayant accueilli un enfant en 2016 sont en emploi et 73 % des parents ayant accueillis un enfant en 2013).

**Figure 1 : Répartition des parents du foyer d'appartenance de l'enfant selon leur activité**



Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016

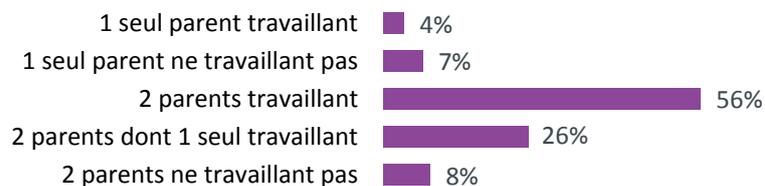
Unité : Personne interrogée et son conjoint

Source : Cnaf – enquête EMBLEME

## Plus d'un enfant sur deux est né dans une famille biactive

Plus d'un enfant sur deux (56 %) est accueilli dans un foyer biactif (**figure 2**) et 26 % des enfants sont accueillis par un couple où l'un des deux membres travaille. À l'inverse, 15 % des enfants sont nés dans des familles où aucun des membres<sup>4</sup> ne travaillent. Ces proportions sont stables entre les deux générations de familles interrogées.

**Figure 2 : Répartition des familles selon l'activité des membres du ménage**



Champ : Ensemble des familles ayant accueilli un enfant en 2016

Unité : famille

Source : enquête EMBLEME

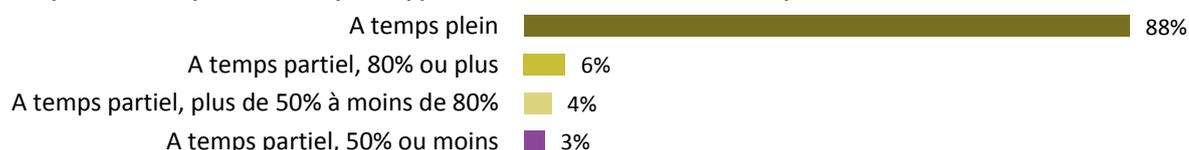
<sup>2</sup> L'enfant né en 2016 n'est pas forcément le 1<sup>er</sup> enfant. Aussi, avant la naissance de l'enfant, il est possible que l'un des parents soit en congé parental pour s'occuper d'un autre enfant.

<sup>3</sup> La comparaison par rapport à la situation 2013 se fait sur les familles ayant au moins deux enfants à charge.

<sup>4</sup> Les parents interrogés sont ceux vivant dans le même foyer que leur enfant. En cas de séparation, l'autre parent n'est ni connu, ni interrogé.

Par ailleurs, le questionnaire aborde le type d'emploi occupé (emploi à temps plein/partiel, CDD/CDI...). Parmi les parents en emploi avant la naissance de leur enfant en 2016, 88 % occupent un emploi à temps plein (**figure 3**). Parmi ceux occupant un emploi à temps partiel, les quotités inférieures au mi-temps sont les moins fréquentes. Ces proportions n'ont pas évolué entre les 3 générations de parents interrogés.

**Figure 3 : Répartition des parents du foyer d'appartenance de l'enfant selon leur quotité de travail**



Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016, occupant un emploi avant la naissance de leur enfant en 2016

Unité : Personne interrogée et son conjoint

Source : Cnaf – enquête EMBLEME

## Les mères plus souvent sans emploi avant la naissance de leur enfant que les pères

Avant la naissance de l'enfant, la situation vis-à-vis de l'emploi diffère selon le parent. Alors que 85 % des pères occupent un emploi, cette proportion n'est que de 65 % pour les mères (**figure 4**). Par ailleurs, lorsqu'ils travaillent, les pères sont plus souvent à temps-plein que les mères : ils sont 95 % à occuper un emploi à temps plein contre 79 % des mères.

**Figure 4 : Répartition des parents du foyer d'appartenance de l'enfant selon la quotité de travail et le parent (père/mère)**

	Mère	Père
Vous ne travaillez pas	35 %	15 %
Vous travaillez	65 %	85 %
A temps plein	79 %	95 %
A temps partiel, 80 % ou plus	10 %	2 %
A temps partiel, plus de 50 % à moins de 80 %	6 %	2 %
A temps partiel, 50 % ou moins	5 %	1 %

Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016

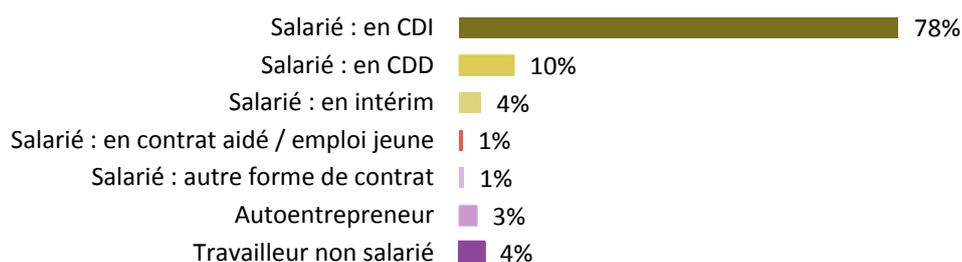
Unité : Personne interrogée et son conjoint

Source : Cnaf – enquête EMBLEME

## Le CDI le contrat le plus fréquent

Le contrat indéterminé est le plus fréquent. Plus précisément, 78 % des parents interrogés occupent un emploi en CDI (**figure 5**). Cette proportion est moins importante qu'en 2013<sup>5</sup>. En effet, sur le champ des familles ayant au moins deux enfants, 85 % des parents ayant accueilli un enfant en 2016 occupent un emploi en CDI contre 80 % des parents ayant une naissance en 2013, soit un différentiel de 5 points).

<sup>5</sup> La comparaison par rapport à la situation 2013 se fait sur les familles ayant au moins deux enfants à charge.

**Figure 5 : Répartition des parents du foyer d'appartenance de l'enfant selon le type de contrat**

Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016, occupant un emploi avant la naissance de leur enfant en 2016

Unité : Personne interrogée et son conjoint

Source : Cnaf – enquête EMBLEME

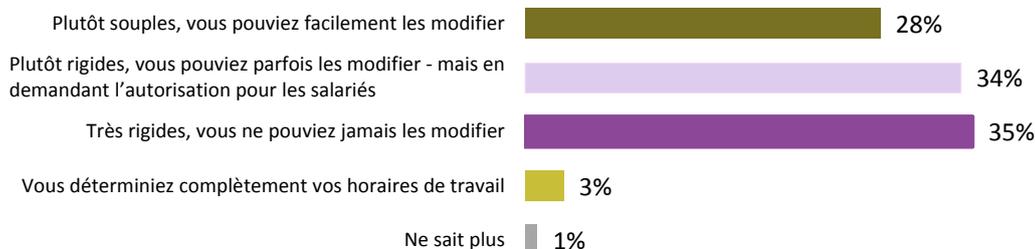
## 69 % des parents déclarent avoir des horaires de travail rigides

Le niveau de souplesse des horaires de travail est abordé dans le questionnaire à travers une question décrivant les horaires de travail selon quatre modalités (« *plutôt souples, vous pouviez facilement les modifier* », « *plutôt rigides, vous pouviez parfois les modifier, mais en demandant l'autorisation pour les salariés* », « *très rigides, vous ne pouviez jamais les modifier* », et « *vous déterminiez complètement vos horaires de travail* »).

Alors que seulement 3 % des parents (**figure 6**) déclarent qu'ils déterminent complètement leurs horaires de travail, plus de 69 % des parents interrogés déclarent avoir des horaires de travail « *rigides* » voir « *très rigides* ».



La rigidité des horaires de travail est moins importante pour les familles ayant accueilli un enfant en 2016 que celles ayant eu un enfant en 2013. La proportion de familles déclarant avoir des horaires de travail « *très rigides* » a baissé de 6 points entre les deux générations interrogées, elle est passée de 41 % à 36 %.

**Figure 6 : Répartition des parents du foyer d'appartenance de l'enfant selon la souplesse/rigidité des horaires de travail**

Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016, qui travaillaient avant la naissance de leur enfant

Unité : Personne interrogée et son conjoint

Source : Cnaf – enquête EMBLEME

La distribution des quatre degrés de souplesse/rigidité des horaires de travail est sensiblement identique que l'on considère le père et la mère (**figure 7**).

**Figure 7 : Répartition des parents du foyer d'appartenance de l'enfant selon la souplesse/rigidité des horaires de travail**

	Mère	Père
Plutôt souples, vous pouviez facilement les modifier	27 %	28 %
Plutôt rigides, vous pouviez parfois les modifier-mais en demandant l'autorisation pour les salariés	35 %	32 %
Très rigides, vous ne pouviez jamais les modifier	34 %	35 %
Vous déterminiez complètement vos horaires de travail	2 %	3 %

Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016 qui travaillaient avant la naissance de leur enfant

Unité : Personne interrogée et son conjoint

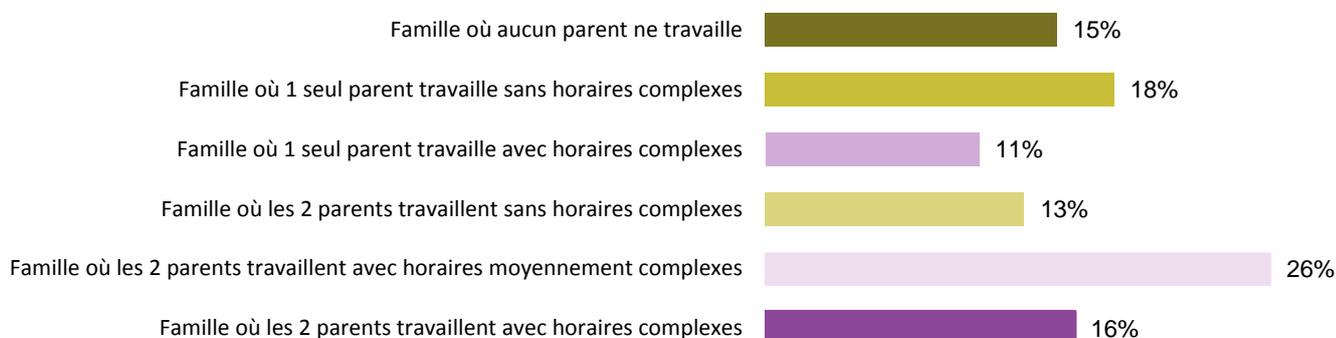
Source : Cnaf – enquête EMBLEME

## Les horaires de travail complexes concernent un tiers des familles

Le questionnaire interroge l'enquêté sur ses horaires de travail ainsi que sur celles de son conjoint. Les questions portent sur le travail avant 8h, après 19h, le week-end, la nuit selon trois modalités (« oui, de manière très régulière », « oui de manière occasionnelle », « non, jamais ou de manière exceptionnelle »).

A partir de ces informations issues de cette question ainsi que des informations provenant de la question relative à la souplesse/rigidité des horaires de travail, un indicateur de complexité a été créé, correspondant à trois modalités : horaires complexes, pas d'heure complexe, horaires moyennement complexes. Cet indicateur est construit en affectant un poids de 10 pour les horaires très régulières, un poids de 3 pour les horaires occasionnels, et un poids de 0 pour les autres types d'horaires. De même, les modalités « souples » sont affectées d'un poids de 0, la modalité « plutôt rigides » a un poids de 7, la modalité « très rigides » correspond à un poids de 10, les autres modalités ont un poids de 0. Si l'on décontracte la répartition des familles (**figure 2**) selon cet indicateur de complexité des horaires de travail, on peut voir que 31 % des familles interrogées et ayant accueilli un enfant en 2016 travaillent avec des horaires complexes (**figure 8**).

**Figure 8 : Répartition des familles selon la configuration parentale et la complexité des horaires de travail pour les parents en emploi**



Champ : Ensemble des familles ayant accueilli un enfant en 2016

Unité : famille

Source : Cnaf – enquête EMBLEME

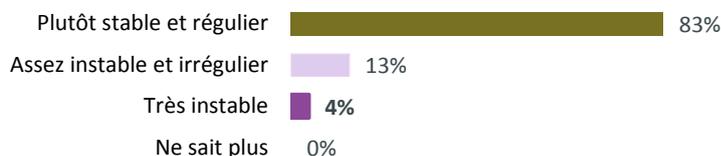
## Un parcours professionnel stable avant la naissance de leur enfant pour 83 % des parents interrogés (majoritairement des mères)

La qualification du parcours professionnel avant la naissance de l'enfant est abordée dans le questionnaire avec la question suivante « *Avant la naissance de votre enfant en 2016 (ou 2013), diriez-vous de votre parcours professionnel qu'il était* », où trois modalités sont proposées (« *plutôt stable et régulier* », « *assez instable et irrégulière* » et « *très instable* ». Cette question n'a été posée que pour la personne interrogée (80 % de mères), la situation du parcours du conjoint n'est donc pas connue. 83 % des personnes interrogées ayant accueilli un enfant en 2016 ont répondu que leur parcours était plutôt « *stable et régulier* » (**figure 9**).



La proportion de parents répondants qualifiant leur parcours de « stable et régulier » n'a quasiment pas évolué entre les deux générations de familles interrogées (celles ayant eu une naissance en 2013 *versus* celles ayant eu une naissance en 2016<sup>6</sup> (85 % des répondants (avec au moins deux enfants à charge) ayant accueilli un enfant en 2016 déclarent avoir un parcours stable et régulier et 83 % des répondants avec une naissance en 2013).

**Figure 9 : Répartition des parents répondants\* selon la qualification du parcours professionnel avant la naissance de l'enfant en 2016**



Champ : Ensemble des répondants ayant accueilli un enfant en 2016

Unité : Personne interrogée

Source : Cnaf – enquête EMBLEME

\*80 % de mères

## 18 % des parents interrogés (majoritairement des mères) avaient des perspectives d'avancement ou de promotions au moment du choix du mode d'accueil

Les perspectives d'avancement ou la crainte de perdre son emploi au moment du choix du mode d'accueil est abordée à travers la question suivante « *Au moment où vous vous interrogez sur la garde de votre enfant, dans quelle situation professionnelle vous trouviez-vous ?* » où trois modalités de réponses sont proposées : « *vous aviez des perspectives d'avancement ou de promotions* », « *vous n'attendiez pas d'évolutions particulières* », « *vous craigniez de perdre votre emploi* », une modalité « *autre* » était possible dans le cas où aucune de ces propositions convenait. 18 % des parents interrogés ont cité la modalité qui indique qu'ils ont des perspectives d'avancement et de promotion. À l'inverse, 6 % des parents répondent qu'ils craignent de perdre leur emploi (**figure 10**).

<sup>6</sup> La comparaison par rapport à la situation 2013 se fait sur les familles ayant au moins deux enfants à charge.

**Figure 10 : Répartition des parents répondants\* selon les modalités de réponse de la question « Au moment où vous vous interrogez sur la garde de votre enfant, dans quelle situation professionnelle vous trouviez-vous »**



Champ : Ensemble des répondants ayant accueilli un enfant en 2016 qui travaillaient avant la naissance de leur enfant

Unité : Personne interrogée

Source : Cnaf – enquête EMBLEME

\*80 % de mères

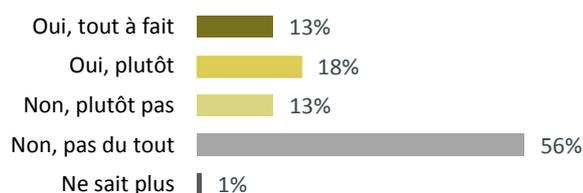
## Un tiers des personnes interrogées (majoritairement des mères) pensent que l'arrivée de leur enfant peut pénaliser leur carrière professionnelle....

Le questionnaire aborde le lien entre l'arrivée de l'enfant et la carrière professionnelle à travers la question « D'une manière générale, pensiez-vous que l'arrivée de votre enfant en 2016 pourrait pénaliser votre carrière professionnelle ? ». Environ un tiers des personnes interrogées (31 %) ont répondu « oui » (**figure 11**).



Entre les deux générations de familles (celles ayant accueilli un enfant en 2016 et celles ayant accueilli un enfant en 2013), La proportion de personnes interrogées considérant que l'arrivée de l'enfant pourrait pénaliser la carrière professionnelle a progressé de 4 points, elle est passée de 27 % à 31 %.

**Figure 11 : Répartition des parents\* répondants selon les modalités de réponse de la question « D'une manière générale, pensiez-vous que l'arrivée de votre enfant en 2016 pourrait pénaliser votre carrière professionnelle ? »**



Champ : Ensemble des répondants ayant accueilli un enfant en 2016

Unité : Personne interrogée. Source : Cnaf – enquête EMBLEME. \*80 % de mères

Des différences selon le parent apparaissent. Les mères indiquent plus souvent que l'arrivée d'un enfant peut pénaliser leur carrière professionnelle que les pères (36 % des mères contre 12 % des pères) (**figure 12**).

**Figure 12 : Proportion de parents répondant « oui tout à fait » ou « oui plutôt » à la question « D'une manière générale, pensiez-vous que l'arrivée de votre enfant en 2016 pourrait pénaliser votre carrière professionnelle ? » selon le père ou la mère**

	Mère	Père
Oui tout à fait	16 %	3 %
Oui plutôt	20 %	9 %

Champ : Ensemble des répondants ayant accueilli un enfant en 2016

Unité : Personne interrogée. Source : Cnaf – enquête EMBLEME

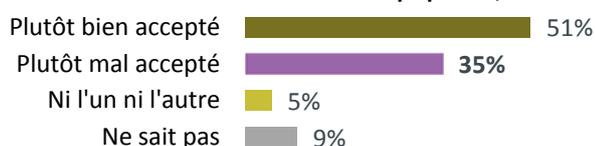
## La demande de temps partiel serait plutôt bien acceptée pour la moitié des personnes interrogées (majoritairement des mères)

Pour avoir une indication du niveau d'acceptation d'une demande de temps partiel au sein de l'entreprise, la question suivante a été posée à la personne interrogée : « Dans votre entreprise, si vous-même vous souhaitiez travailler à temps partiel, cela était plutôt : bien accepté ; mal accepté ; ni l'un ni l'autre ; ne sais pas ».

Une demande de temps partiel serait accueillie favorablement dans l'entreprise pour la moitié des personnes interrogées (**figure 13**). À l'inverse, elle serait plutôt mal acceptée pour 35 % des répondants.

Entre 2013<sup>7</sup> et 2016, les demandes de temps partiels sembleraient être mieux accueillies. L'item « plutôt mal accepté » de la question « Dans votre entreprise, si vous-même vous souhaitiez travailler à temps partiel, cela était plutôt : bien accepté ; mal accepté ; ni l'un ni l'autre ; ne sais pas » baisse de 5 points entre les deux générations de familles interrogées. Il passe de 35 % à 30 % entre la génération de parents ayant accueilli un enfant en 2013 et celle ayant accueilli un enfant en 2016 (sur le champ des familles ayant au moins deux enfants).

**Figure 13 : Répartition des parents répondants\* selon les modalités de réponse de la question « Dans votre entreprise, si vous-même vous souhaitiez travailler à temps partiel, cela était ... »**



Champ : Ensemble des répondants ayant accueilli un enfant en 2016, qui travaillaient avant la naissance de leur enfant, hors ceux qui étaient travailleurs non salarié

Unité : Personne interrogée

Source : Cnaf – enquête EMBLEME

\*80% de mères

Par ailleurs, une demande de temps partiel serait mieux acceptée pour une mère que pour un père (**figure 14**). La différence est de l'ordre de 14 points.

**Figure 14 : Proportion des parents répondants « plutôt mal accepté » à la question « Dans votre entreprise, si vous-même vous souhaitiez travailler à temps partiel, cela était ... » selon le père ou la mère**

	Mère	Père
Plutôt mal accepté	32 %	46 %

Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016 qui travaillaient avant la naissance de leur enfant, hors ceux qui étaient travailleurs non salarié

Unité : Personne interrogée

Source : Cnaf – enquête EMBLEME

<sup>7</sup> La comparaison par rapport à la situation 2013 se fait sur les familles ayant au moins deux enfants à charge.

## Le travail est autant un moyen de progresser et de développer de nouvelles connaissances que de rencontrer d'autres personnes

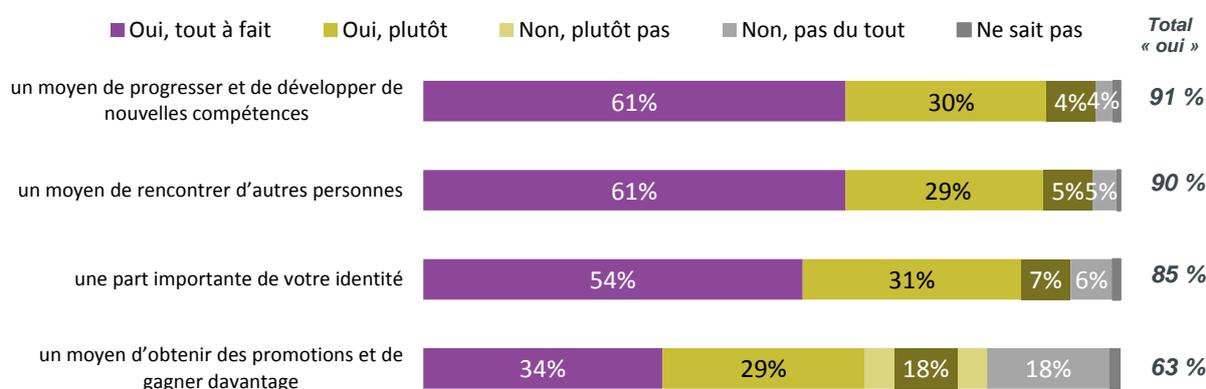
Le rapport au travail est une composante qui a été abordée dans le questionnaire à travers une question ou plusieurs items sont proposés : « *Pour vous, le travail c'est :*

- *Un moyen de progresser et de développer de nouvelles compétences ;*
- *Un moyen de rencontrer d'autres personnes ;*
- *Une part importante de votre identité ;*
- *Un moyen d'obtenir des promotions et de gagner davantage »*

La personne interrogée peut répondre selon quatre niveaux de réponses allant de « *oui tout à fait* » à « *non pas du tout* ». Cela permet de hiérarchiser les différentes composantes proposées.

Pour la grande majorité des personnes interrogées, le travail c'est aussi bien « *un moyen de rencontrer d'autres personnes* » que « *de progresser et de développer de nouvelles compétences* », mais également « *une part importante de leur identité* ». Plus de 8 personnes interrogées sur 10 répondent « *oui* » à ces items (**figure 15**). Le seul item rassemblant une part moindre d'acquiescement est celui concernant l'aspect financier « *un moyen d'obtenir des promotions et de gagner davantage* ».

**Figure 15 : Répartition des parents répondants\* selon les modalités de réponse de la question : pour vous, le travail, c'est...**



Champ : Ensemble des parents répondants ayant accueilli un enfant en 2016

Unité : Personne interrogée

Source : Cnaf – enquête EMBLEME. \*80 % de mères

Les pères et les mères n'accordent pas le même niveau d'importance aux items proposés concernant le rapport au travail. Alors que 61 % des mères répondent « *oui, tout à fait* » lorsqu'il s'agit de dire que le travail est « *un moyen de rencontrer d'autre personnes* », ils ne sont que 51 % de pères (**figure 16**). De même, 56 % des mères adhèrent totalement à l'idée que le travail est « *une part importante de l'identité* » alors qu'ils ne sont que 49 % de pères. A l'inverse, le lien entre travail et promotion/gain recense une plus forte adhésion chez les pères que chez les mères.

**Figure 16 : Proportion des parents répondants « oui, tout à fait » à la question « pour vous le travail c'est... » selon le père ou la mère**

	Mère	Père
Un moyen de rencontrer d'autres personnes	63 %	51 %
Un moyen de progresser et de développer de nouvelles compétences	61 %	58 %
Une part importante de votre identité	56 %	49 %
Un moyen d'obtenir des promotions et de gagner davantage	33 %	39 %

*Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016 qui travaillaient avant la naissance de leur enfant*

*Unité : Personne interrogée*

*Source : Cnaf – enquête EMBLEME*

## S y n t h è s e

Les premiers résultats de cette enquête apportent un premier niveau de connaissance sur la situation de l'emploi des parents interrogés avant la naissance de leur enfant en 2016 :

- les trois quarts des parents occupaient un emploi, la plupart du temps, il s'agit d'un emploi à temps plein en CDI.
- à l'échelle du ménage, plus d'un enfant sur deux est né dans une famille biactive, et 15 % des enfants sont accueillis dans des foyers où aucun des parents ne travaille,
- dans la majorité des cas, l'enfant arrive dans un foyer où le parcours professionnel du parent interrogé (majoritairement les mères) est décrit comme « stable et régulier, sans attente de perspective particulière d'évolution »,
- concernant les horaires de travail, 69 % des parents interrogés (y compris le conjoint) déclarent avoir des horaires de travail « rigides » et on estime qu'un tiers des ménages où au moins une personne travaille, connaît des horaires complexes.

Au moment du choix du mode d'accueil, un tiers des personnes interrogées, majoritairement des mères, pensent que l'arrivée de leur enfant pourrait pénaliser leur carrière professionnelle et un tiers indique que si elles faisaient une demande de temps partiel, elle serait plutôt mal acceptée. Ces proportions sont cependant très différentes selon le parent : la demande de temps partiel serait accueillie plus favorablement pour les mères que pour les pères.

Les caractéristiques des parents vis-à-vis de l'emploi (temps plein, partiel, CDI...) n'ont pas évolué entre les deux générations de parents interrogés 2013 et 2016. En revanche, des évolutions sur l'appréciation du temps partiel et le lien entre carrière professionnelle et arrivée de l'enfant apparaissent. En effet, l'appréciation d'une demande de temps partiel serait accueillie plus favorablement en 2016 qu'en 2013 alors que le sentiment que l'arrivée de l'enfant pourrait pénaliser la carrière professionnelle progresse de 4 points entre les deux générations.

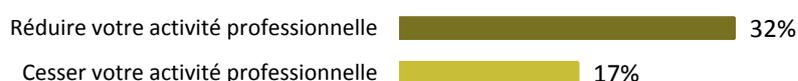
## PARTIE 2. SOUHAIT DE REDUIRE OU DE CESSER DE TRAVAILLER : POUR QUELLES RAISONS ?

Le souhait de réduire ou de cesser de travailler est abordé dans le questionnaire. Dans cette partie, sont présentées les caractéristiques des personnes ayant songé à réduire ou cesser de travailler. Elles sont décrites selon le père ou la mère, ont-ils effectivement réduit ou cessé leur activité professionnelle ? Pour quelles raisons ? Par ailleurs, les parents n'ayant pas songé à réduire ou cesser leur activité sont également décrits notamment en ce qui concerne les raisons qui les ont conduits à ne pas envisager ces possibilités.

### Presque quatre parents sur dix envisagent de réduire ou cesser leur activité au moment du choix du mode d'accueil

A la question « *Au moment où vous vous interrogez sur la garde de votre enfant, avez-vous songé à réduire ou cesser votre activité professionnelle* », 32 % des parents interrogés (y compris le conjoint) qui travaillaient avant la naissance de leur enfant ont répondu qu'ils envisageaient de réduire leur activité et 17 % qu'ils envisageaient de cesser leur activité (**figure 17**). Au global, ils sont près de 39 % à avoir songé à l'une ou l'autre de ces possibilités au moment du choix du mode d'accueil de leur enfant.

**Figure 17 : Proportion de parent répondant oui à la question : Au moment où vous vous interrogez sur la garde de votre enfant, avez-vous songé à » ...**



*Champ : Ensemble des parents interrogés ayant accueilli un enfant en 2016, qui travaillaient avant la naissance de leur enfant*  
*Unité : Personne interrogée et son conjoint*  
*Source : Cnaf – enquête EMBLEME*

### Les mères envisagent plus souvent de réduire ou cesser leur activité au moment du choix du mode d'accueil que les pères

Le souhait de réduire ou de cesser son activité professionnelle diffère selon le parent. Les mères envisagent plus souvent de réduire ou cesser leur activité. Plus de la moitié des mères (54 %) ont envisagé de réduire leur activité contre 13 % des pères (**figure 19**). De même, le souhait de cesser son activité est davantage présente chez les mères que chez les pères : 31 % des mères songent à cesser leur activité contre 5 % des pères.

**Figure 18 : Proportion de parent répondant oui à la question : Au moment où vous vous interrogez sur la garde de votre enfant, avez-vous songé à » ... selon le père ou la mère**

	Mère	Père
Réduire votre activité professionnelle	54 %	13 %
Cesser votre activité professionnelle	31 %	5 %

*Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016, parents qui travaillaient avant la naissance de leur enfant*  
*Unité : Personne interrogée et son conjoint*  
*Source : Cnaf – enquête EMBLEME*



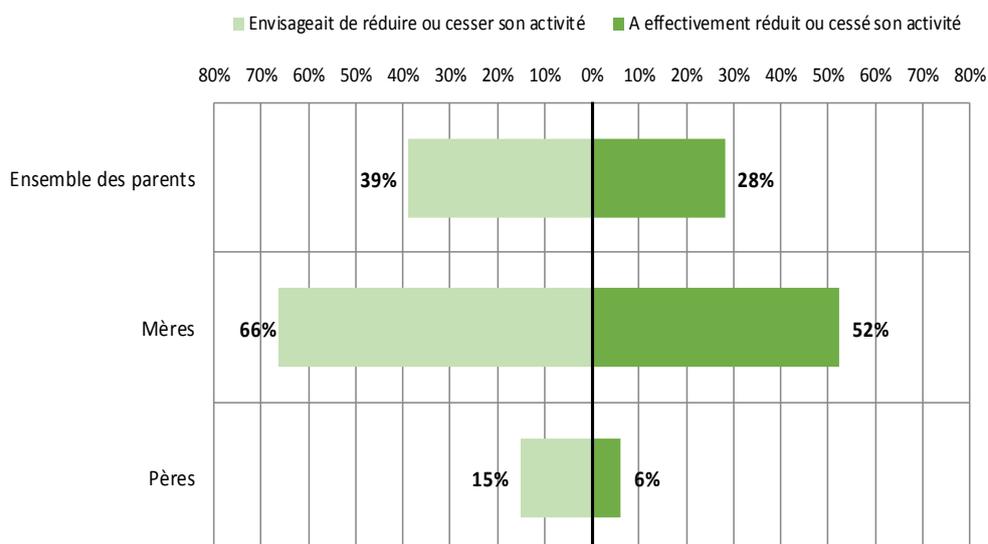
Le souhait de réduire ou cesser son activité a progressé entre les deux générations de parents interrogés. En effet, les familles ayant accueilli un enfant en 2016 songent plus souvent à réduire ou cesser leur activité que les familles ayant eu un enfant en 2013<sup>8</sup> (écart de 6 points sur le fait de « songer à réduire son activité » et un écart de 2 points sur l'item « songer à cesser son activité »). Ils sont en effet 35 % à envisager de réduire leur activité contre 28 % des familles de la génération 2013. De même, 17 % des familles 2016 ont envisagé de cesser leur activité contre 15 % des familles en 2013.

## 28 % des parents répondant (majoritairement des mères) ont finalement réduit ou cessé leur activité à la suite de la naissance de leur enfant

Parmi l'ensemble des parents répondants (80 % de mères) en emploi avant la naissance de leur enfant, 28 % ont finalement réduit ou cessé leur activité professionnelle pour s'occuper de leur enfant (**figure 19**). La réduction ou la cessation d'activité est nettement plus le fait des mères que des pères : elles sont 52 % à avoir réellement réduit ou cessé de travailler alors qu'ils ne sont que 6 %.

La mise en regard entre ce que les parents envisagent à la naissance de leur enfant en matière de réduction ou cessation de leur activité professionnelle et ce qu'ils décident finalement montre une relative adéquation entre le souhait et la réalité. Si 39 % des parents répondants (hors conjoint) prévoyaient de réduire ou cesser leur activité pour garder leur enfant, ils sont finalement 28 % à l'avoir fait.

**Figure 19 : Répartition des parents\* répondant oui à la question : « Au moment où vous vous interrogiez sur la garde de votre enfant, avez-vous songé à réduire ou cesser votre activité professionnelle pour garder votre enfant ? » / « Pour garder votre enfant, avez-vous finalement réduit ou cessé votre activité professionnelle ? »**



Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016, répondants qui travaillaient avant la naissance de leur enfant

Unité : Personne interrogée et son conjoint

Source : Cnaf – enquête EMBLEME

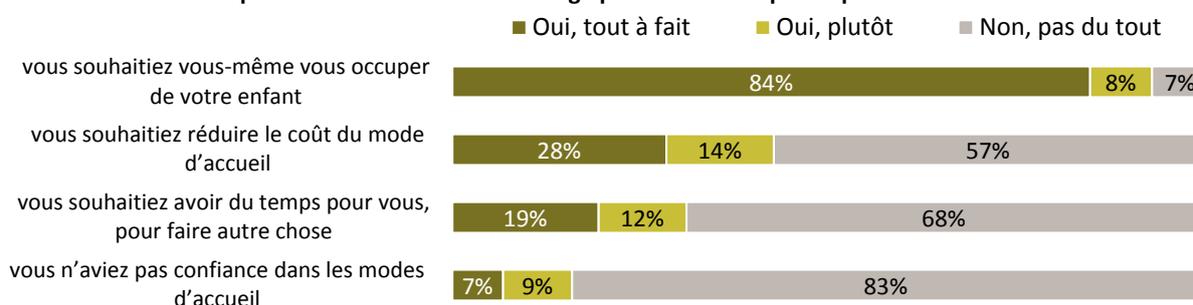
\*80 % de mères

<sup>8</sup> La comparaison par rapport à la situation 2013 se fait sur les familles ayant au moins deux enfants à charge

## Pour quelles raisons ? Pour s'occuper eux-mêmes de leur enfant mais aussi pour réduire le coût du mode d'accueil

Le questionnaire interroge les parents (y compris le conjoint) sur les raisons les ayant conduits à envisager de réduire ou cesser leur activité. Plusieurs raisons sont citées : « le souhait de s'occuper eux-mêmes de leur enfant », « le souhait de réduire le coût du mode d'accueil », « le souhait d'avoir du temps pour soi, pour faire autre chose », « le manque de confiance dans les modes d'accueil ». Parmi ces critères, l'item le plus souvent cité est « le souhait de s'occuper eux-mêmes de leur enfant » : 84 % des personnes interrogées ont répondu « oui, tout à fait » (**figure 20**). Le second item rassemblant une part importante d'acquiescement est « le souhait de réduire le coût du mode d'accueil » : 43 % des parents répondent « oui » à cet item.

**Figure 20 : Répartition des parents selon les modalités de réponse de la question « Vous aviez envisagé de réduire ou cesser votre activité professionnelle ou étiez en congé parental. Est-ce parce que » ...**



Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016, parents qui travaillaient avant la naissance de leur enfant

Unité : Personne interrogée et son conjoint

Source : Cnaf – enquête EMBLEME

Les raisons qui conduisent les parents à envisager de réduire ou cesser leur activité professionnelle ne sont pas citées avec le même degré d'importance que l'on soit le père ou la mère de l'enfant. Le critère du coût du mode d'accueil est plus souvent cité avec la modalité « oui, tout à fait » par les mères. En effet, 30 % des mères qui ont envisagé de réduire ou cesser leur activité la cite contre seulement 22 % des pères (**figure 21**). De même, le souhait de s'occuper soi-même de son enfant est davantage cité avec la modalité « oui, tout à fait » par les mères (85 % d'entre elles contre 80 % des pères).

**Figure 21 : Proportion de parent répondant « oui, tout à fait » à la question « Vous aviez envisagé de réduire ou cesser votre activité professionnelle ou étiez en congé parental. Est-ce parce que » ...selon le père ou la mère**

	Mère	Père
Vous souhaitiez vous-même vous occuper de votre enfant	85 %	80 %
Vous souhaitiez réduire le coût du mode d'accueil	30 %	22 %
Vous souhaitiez avoir du temps pour vous, pour faire autre chose	19 %	19 %
Vous n'aviez pas confiance dans les modes d'accueil	7 %	4 %

Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016, qui travaillaient avant la naissance de leur enfant

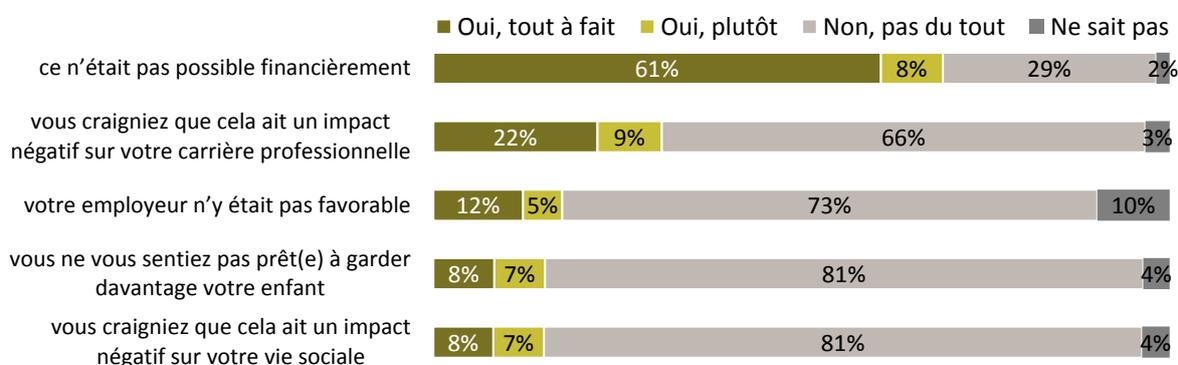
Unité : Personne interrogée et son conjoint

Source : Cnaf – enquête EMBLEME

## Et ceux qui n'ont pas envisagé de réduire ou cesser leur activité, pour quelles raisons ? Le critère financier est cité pour sept familles sur dix

Quatre parents sur dix qui travaillaient avant la naissance de leur enfant, n'ont pas songé à réduire ou cesser leur activité au moment du choix du mode d'accueil. Parmi les raisons proposées, la raison financière est la première citée (**figure 22**). Sept parents sur dix répondent que ce critère fait partie des raisons de ne pas envisager de réduire ou cesser son activité. Le deuxième critère abordé plus marginalement est celui de l'impact négatif sur la carrière professionnelle, il est cité pour presque un tiers des parents. Les autres critères cités (« *impact négatif sur la vie sociale* », « *ne pas se sentir prêt à garder davantage son enfant* » ou encore « *l'employeur n'y était pas favorable* ») sont des items faiblement choisis par les parents (acquiescement pour moins de 20 % des parents).

**Figure 22 : Répartition des parents selon les modalités de réponse de la question « Vous n'aviez pas envisagé de réduire ou cesser votre activité professionnelle. Est-ce parce que : ? » ...**



Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016, parents qui travaillaient avant la naissance de leur enfant

Unité : Personne interrogée et son conjoint

Source : Cnaf – enquête EMBLEME

Des différences dans le degré d'acquiescement selon les items proposés apparaissent selon le parent. La question financière indiquée dans l'item « *ce n'était possible financièrement* » remporte une part plus importante de « *oui, tout à fait* » pour les pères que pour les mères (64 % contre 51 %) (**figure 23**). Les autres items sont approuvés avec la modalité « *oui tout à fait* » dans des proportions très proches entre pères et mères.

**Figure 23 : Proportion de parents répondant « oui, tout à fait » à la question « Vous n'aviez pas envisagé de réduire ou cesser votre activité professionnelle. Est-ce parce que : ? » ...**

	Mère	Père
Ce n'était pas possible financièrement	51 %	64 %
Vous craigniez que cela ait un impact négatif sur votre carrière professionnelle	21 %	23 %
Votre employeur n'y était pas favorable	11 %	13 %
Vous ne vous sentiez pas prêt(e) à garder davantage votre enfant	8 %	9 %
Vous craigniez que cela ait un impact négatif sur votre vie sociale	11 %	7 %

Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016, qui travaillaient avant la naissance de leur enfant

Unité : Personne interrogée et son conjoint

Source : Cnaf – enquête EMBLEME

## Les parents travaillant à temps partiel songent plus souvent à réduire ou cesser leur activité que les personnes occupant un emploi à temps plein

Le souhait de réduire ou cesser son activité diffère selon la quotité de travail avant la naissance de l'enfant. Alors que seulement 14 % des parents qui occupaient un emploi à temps plein avant la naissance de leur enfant envisagent de cesser leur activité, ils sont 36 % à y songer lorsqu'ils travaillent plus d'un mi-temps et 43 % lorsqu'ils travaillent moins d'un mi-temps (**figure 24**).

Par ailleurs, l'envie de réduire son activité est également davantage présente lorsque le parent travaille déjà à temps partiel. Plus de la moitié des familles occupant un emploi à temps partiel pour une quotité de 80 % ou plus envisagent de réduire à nouveau leur activité professionnelle. À l'inverse, 30 % des familles qui occupaient un emploi à temps plein songent à cette possibilité.

**Figure 24 : Proportion de parents ayant songé à réduire ou cesser leur activité selon la quotité travaillée avant la naissance de l'enfant en 2016**

Quotité travaillée avant la naissance de l'enfant en 2016	A songer à réduire son activité (oui : 32 %)	A songer à cesser son activité (oui : 17 %)
A temps plein	30 %	14 %
A temps partiel, 80 % ou plus	51 %	36 %
A temps partiel, plus de 50 % à moins de 80 %	42 %	36 %
A temps partiel, 50 % ou moins	41 %	43 %

Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016, qui travaillaient avant la naissance de leur enfant

Unité : Personne interrogée et son conjoint. Source : Cnaf – enquête EMBLEME.

Note de lecture : 30 % des parents travaillant à temps plein avant la naissance ont songé à réduire leur activité professionnelle.

## Les parents envisagent plus souvent de réduire leur activité lorsqu'ils disposent d'horaires de travail plus souples

Le souhait de réduire son activité professionnelle diffère selon la rigidité des horaires de travail : plus les horaires sont déclarés comme rigides moins le parent songe à réduire partiellement son activité. A l'inverse, environ 17 % des familles envisage de cesser leur activité, cette proportion est sensiblement la même quel que soit le niveau de rigidité des horaires de travail. En revanche, les parents déterminant complètement leur horaire de travail sont moins nombreux à envisager de réduire leur activité (11 %) (**figure 25**).

**Figure 25 : Proportion de parents ayant songé à réduire ou cesser leur activité selon la quotité travaillée avant la naissance de l'enfant en 2016 selon la souplesse/rigidité des horaires de travail**

Souplesse/rigidité des horaires de travail avant la naissance de l'enfant en 2016	A songer à réduire son activité (oui : 32 %)	A songer à cesser son activité (oui : 17 %)
Plutôt souples, vous pouviez facilement les modifier	35 %	16 %
Plutôt rigides, vous pouviez parfois les modifier mais en demandant l'autorisation pour les salariés	33 %	17 %
Très rigides, vous ne pouviez jamais les modifier	29 %	19 %
Vous déterminiez complètement vos horaires de travail	24 %	11 %

Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016, qui travaillaient avant la naissance de leur enfant

Unité : Personne interrogée et son conjoint. Source : Cnaf – enquête EMBLEME

Note de lecture : 35 % des parents ayant des horaires de travail souples ont songé à réduire leur activité professionnelle.

## Les parents en CDD envisagent plus souvent de cesser leur activité

Le fait de songer à cesser ou réduire son activité professionnelle est plus ou moins prononcé selon le type de contrat de travail. Alors que 16 % des parents en CDI songent à cesser leur activité au moment de la naissance de leur enfant, la proportion des parents en CDD envisageant une cessation d'activité est double (32 %). Lorsqu'il s'agit de réduire son activité, des écarts sont également visibles mais en sens inverse et à des niveaux moindres : 34 % les parents en CDI envisagent de réduire leur activité contre 27 % des parents en CDD.

**Figure 26 : Proportion de parents ayant songé à réduire ou cesser leur activité selon le type de contrat de travail**

Type de contrat de travail avant la naissance de l'enfant en 2016	A songer à réduire son activité (oui : 32 %)	A songer à cesser son activité (oui : 17 %)
Salarié : en CDI	34 %	16 %
Salarié : en CDD	27 %	32 %
Salarié : en intérim	20 %	19 %

Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016, qui travaillaient avant la naissance de leur enfant

Unité : Personne interrogée et son conjoint

Source : Cnaf – enquête EMBLEME

Note de lecture : 34 % des parents salariés en CDI ont songé à réduire leur activité professionnelle.

## Les parents envisagent plus souvent de réduire leur activité lorsqu'une demande de temps partiel est plutôt bien acceptée

Songer à réduire son activité professionnelle est plus fréquent lorsqu'une demande de temps partiel est perçue comme mieux acceptée au sein de l'entreprise. En effet, alors que 40 % des personnes interrogées envisagent de réduire leur activité, dans des entreprises où une demande de temps partiel serait mal acceptée, la proportion est de 57 % dans les entreprises où une demande de temps partiel serait plutôt bien acceptée.

**Figure 27 : Proportion des parents ayant songé à réduire ou cesser leur activité selon les modalités de réponse de la question « Dans votre entreprise, si vous-même vous souhaitiez travailler à temps partiel, cela était ... »**

Dans votre entreprise, si vous-même vous souhaitiez travailler à temps partiel, cela était ...	A songer à réduire son activité* (oui : 47 %)	A songer à cesser son activité* (Oui : 27 %)
Plutôt bien accepté	57 %	27 %
Plutôt mal accepté	40 %	27 %
Ni l'un ni l'autre	32 %	33 %

Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016

Unité : Personne interrogée

Source : enquête EMBLEME, Répondants 2016 qui travaillaient avant la naissance de leur enfant hors ceux qui étaient TNS

\* les répondants ne concernent pas le conjoint

## Les parents qualifiant leur parcours professionnel d'instable envisagent plus souvent de cesser leur activité et moins souvent de réduire leur activité

Le souhait de réduire son activité professionnelle est davantage présent chez les personnes qui qualifient leur parcours professionnel « plutôt stable et régulier ». Elles sont en effet 49 % à envisager de réduire leur activité à l'arrivée de leur enfant contre 29 % des personnes qui décrivent leur parcours comme « très instable » (**figure 28**). A l'inverse, ces dernières envisagent plus souvent de cesser leur activité professionnelle, 47 % contre 27 % pour l'ensemble.

**Figure 28 : Proportion des parents ayant songé à réduire ou cesser leur activité selon la qualification du parcours professionnel avant la naissance de l'enfant**

Avant la naissance de votre enfant en 2016, diriez-vous de votre parcours professionnel qu'il était	A songer à réduire son activité* (oui : 47 %)	A songer à cesser son activité* (Oui : 27 %)
Plutôt stable et régulier	49 %	24 %
Assez instable et irrégulier	38 %	37 %
Très instable	29 %	47 %

Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016

Unité : Personne interrogée

Source : Cnaf – enquête EMBLEME,

\*Résultats répondants, les répondants ne concernent pas le conjoint

## Les parents répondants (majoritairement des mères) indiquant que l'arrivée de leur enfant peut pénaliser leur carrière professionnelle envisagent plus souvent de réduire ou cesser de travailler

Le souhait de réduire ou de cesser de travailler diffère selon la perception de l'impact sur la carrière professionnelle. Les parents répondants qui indiquent que l'arrivée de leur enfant pourrait pénaliser leur carrière professionnelle envisagent plus souvent de réduire ou cesser leur activité. Ils sont en effet 60 % à songer à réduire contre 47 % pour l'ensemble et 44 % à envisager de cesser leur activité contre 27 % pour l'ensemble (**figure 29**).

**Figure 29 : Proportion des parents ayant songé à réduire ou cesser leur activité selon modalités de réponse de la question « D'une manière générale, pensiez-vous que l'arrivée de votre enfant en 2016 pourrait pénaliser votre carrière professionnelle ? »**

D'une manière générale, pensiez-vous que l'arrivée de votre enfant en 2016 pourrait pénaliser votre carrière professionnelle ?	A songer à réduire son activité* (oui : 47 %)	A songer à cesser son activité* (Oui : 27 %)
Oui, tout à fait	60 %	44 %
Oui, plutôt	57 %	34 %
Non, plutôt pas	47 %	24 %
Non, pas du tout	41 %	20 %

Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016

Unité : Personne interrogée

Source : Cnaf – enquête EMBLEME

\*Résultats répondants, les répondants ne concernent pas le conjoint

## Les parents répondants (majoritairement des mères) craignant de perdre leur emploi envisagent plus souvent de cesser leur activité professionnelle

Le fait d'envisager de réduire son activité professionnelle ne semble pas être en lien avec la situation professionnelle dans laquelle se trouve le parent avant la naissance de son enfant (« *crainte de perte d'emploi ou perspective d'avancement* »). Quelle que soit la modalité de réponse choisie, environ 45 % des parents envisagent de réduire leur activité (**figure 30**).

A l'inverse, les parents qui craignent de perdre leur emploi envisagent plus souvent de cesser leur activité professionnelle (38 % contre 27 % pour l'ensemble).

**Figure 30 : Proportion des parents ayant songé à réduire ou cesser leur activité selon les modalités de réponse de la question « Au moment où vous vous interrogez sur la garde de votre enfant, dans quelle situation professionnelle vous trouviez-vous »**

Au moment où vous vous interrogez sur la garde de votre enfant, dans quelle situation professionnelle vous trouviez-vous	A songer à réduire son activité* (oui : 47 %)	A songer à cesser son activité* (Oui : 27 %)
Vous aviez des perspectives d'avancement ou de promotions	49 %	22 %
Vous n'attendiez pas d'évolutions particulières	47 %	26 %
Vous craigniez de perdre votre emploi	45 %	<b>38 %</b>

Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016

Unité : Personne interrogée. Source : Cnaf – enquête EMBLEME

\*Résultats répondants, les répondants ne concernent pas le conjoint

## S y n t h è s e

**Au moment du choix du mode d'accueil de l'enfant, 39 % des parents songent à réduire ou de cesser leur activité professionnelle. Les mères envisagent plus souvent cette possibilité que les pères. Dans les faits, 28 % des parents ont réduit ou cessé leur activité pour s'occuper de leur enfant mais aussi pour réduire le coût du mode d'accueil. A l'inverse, ceux qui n'ont pas envisagé de réduire leur activité ne l'ont pas fait également pour des raisons financières.**

**Le critère financier est donc un frein dans la possibilité de réduire ou cesser son activité professionnelle qui est par ailleurs plus important pour les pères que pour les mères.**

**Le souhait de réduire ou cesser son activité a augmenté entre les deux générations de parents interrogés 2013 et 2016.**

**La situation vis à vis de l'emploi avant la naissance est mise en regard du fait de songer à cesser ou réduire son activité. Trois résultats principaux apparaissent :**

- le souhait de cesser de travailler au moment du choix du mode d'accueil est davantage présent chez les parents répondants qualifiant leur parcours professionnel d'instable ou chez ceux occupant un emploi en CDD avant la naissance de leur enfant,
- réduire son activité professionnelle est plus souvent envisagé par les parents travaillant déjà à temps partiel, ou lorsque la demande de temps partiel serait accueillie favorablement dans l'entreprise ou dont les conditions de travail sont finalement plus sûres,
- les parents indiquant que l'arrivée de leur enfant peut pénaliser leur carrière professionnelle envisagent plus souvent de réduire ou cesser de travailler.

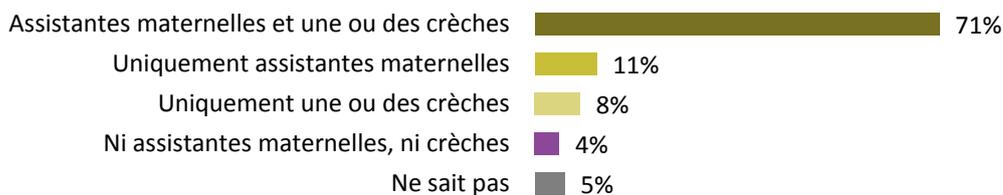
## PARTIE 3. LES ATTENTES DES PARENTS VIS-A-VIS DU MODE D'ACCUEIL POUR LEUR ENFANT ET POUR EUX-MEMES

Cette partie traite des attentes des parents concernant la solution d'accueil pour l'enfant ou pour le parent quel que soit son mode d'accueil effectif.

### Seulement 4 % des familles déclarent ne pas avoir de crèches ou d'assistant-e-s maternel-le-s à proximité de chez eux

Des solutions d'accueils existent à proximité de la très grande majorité des familles. En effet, seulement 4 % des familles déclarent ne pas avoir de crèche ou d'assistant-e maternel-le à proximité de chez eux (**figure 31**). A l'inverse, 71 % des familles déclarent l'existence de ces deux modes d'accueil à proximité de chez eux et 19 % déclarent n'avoir à proximité de chez que l'un des deux (8 % déclarent n'avoir que des crèches et 11 % déclarent n'avoir que des assistant-e-s maternel-le-s).

**Figure 31 : Répartition des familles selon les modalités de réponse de la question « Au moment du choix d'un mode de garde pour votre enfant, existait-il les modes d'accueil suivants à proximité de chez vous ? »**



Champ : Ensemble des familles ayant accueilli un enfant en 2016

Unité : famille

Source : Cnaf – enquête EMBLEME

### Le critère le plus important : que l'enfant côtoie d'autres jeunes enfants

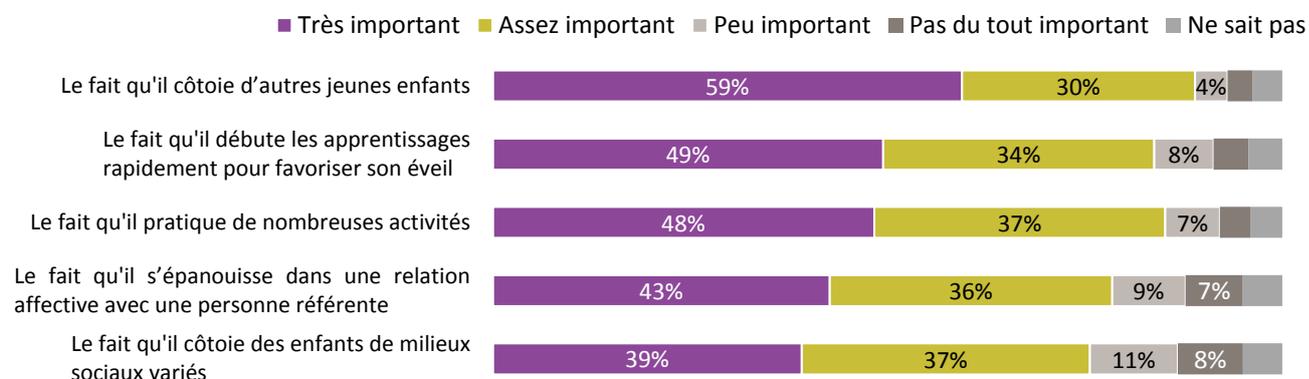
Les attentes pour l'enfant sont abordées dans le questionnaire à travers une question proposant au parent de se positionner sur les items suivants selon leur niveau d'importance (très, assez, assez peu, ou pas du tout important) :

- Le fait que l'enfant côtoie d'autres jeunes enfants
- Le fait qu'il débute les apprentissages rapidement pour favoriser son éveil
- Le fait qu'il pratique de nombreuses activités
- Le fait qu'il s'épanouisse dans une relation affective avec une personne référente
- Le fait qu'il côtoie des enfants de milieux sociaux variés

Les attentes des parents répondants (80 % de mères) vis-à-vis du mode d'accueil pour leur enfant sont prioritairement axées sur la rencontre avec d'autre enfants. 59 % des parents répondants ont qualifié cet item comme « très important » (**figure 32**). A l'inverse, seulement 39 % des parents interrogés déclarent « très important » l'item « leur enfant côtoie des enfants de milieux sociaux variés ». Cette proportion a chuté de 6 points par rapport aux familles ayant accueilli un nouvel enfant en 2013<sup>9</sup>.

<sup>9</sup> La comparaison par rapport à la situation 2013 se fait sur les familles ayant au moins deux enfants à charge.

**Figure 32 : Répartition des parents répondants selon les modalités de réponse de la question « Au moment où vous vous interrogez sur la garde votre enfant, les aspects suivants vous semblaient très, assez, assez peu ou pas du tout importants »**



Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016

Unité : Personne interrogée

Source : Cnaf – enquête EMBLEME

Des divergences d'appréciation de ces critères apparaissent que l'on soit un père ou une mère. Les mères sont plus nombreuses que les pères à considérer le critère « le fait qu'il s'épanouisse dans une relation affective avec une personne référente » comme très important (44 % des mères contre 36 % des pères) (**figure 33**). Les autres items proposés ne présentent pas de d'écarts très importants.

**Figure 33 : Proportion des parents répondants « très important » aux modalités de réponse de la question « Au moment où vous vous interrogez sur la garde votre enfant, les aspects suivants vous semblaient très, assez, assez peu ou pas du tout importants » selon le père ou la mère**

Au moment où vous vous interrogez sur la garde votre enfant, les aspects suivants vous semblaient très, assez, assez peu ou pas du tout importants	Mère	Père
Le fait qu'il côtoie d'autres jeunes enfants	60 %	55 %
Le fait qu'il débute les apprentissages rapidement pour favoriser son éveil	49 %	51 %
Le fait qu'il pratique de nombreuses activités	48 %	48 %
Le fait qu'il s'épanouisse dans une relation affective avec une personne référente	<b>44 %</b>	<b>36 %</b>
Le fait qu'il côtoie des enfants de milieux sociaux variés	40 %	36 %

Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016

Unité : Personne interrogée

Source : Cnaf – enquête EMBLEME

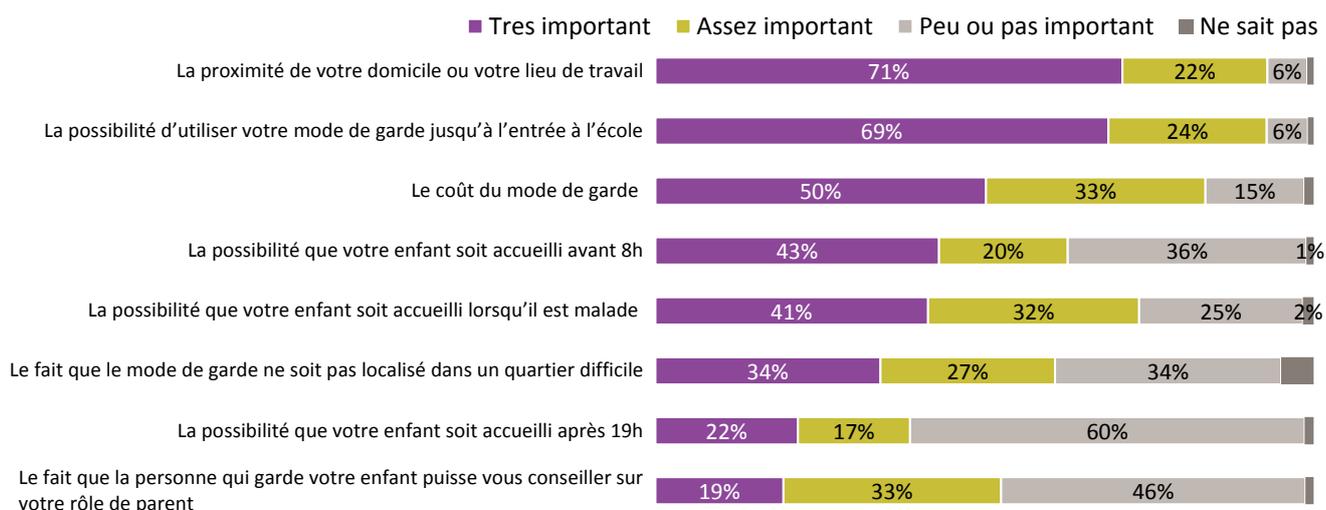
Note de lecture : 60% des mères interrogées indiquent « très important » le fait que leur enfant côtoie d'autres jeunes enfants

## Les attentes d'un point de vue logistique : la proximité et la pérennité de la solution d'accueil

Lorsqu'ils recherchent un mode d'accueil, les attentes des parents vis-à-vis de la localisation, des horaires et des conditions d'accueils sont des critères qui n'ont pas tous la même importance. Le critère apparaissant le plus important pour la plus grande proportion des parents répondants (hors conjoint) est celui de la proximité du domicile ou du lieu de travail. 71 % des familles jugent ce critère comme « très important ». Par ailleurs, le deuxième critère très important aux yeux des parents est « la possibilité d'utiliser ce mode d'accueil jusqu'à la rentrée scolaire ». Lorsqu'ils recherchent une

solution de garde, il s'agit donc bien d'une solution pérenne. Le coût du mode d'accueil est un critère très important puisqu'il apparaît en troisième position. Les parents accordent moins d'importance aux possibilités d'accueil tard le soir que tôt le matin. En revanche, la possibilité que l'enfant soit accueilli lorsqu'il est malade est un critère plus important que le fait qu'il soit accueilli tôt le matin. La localisation de la solution d'accueil en dehors d'un quartier difficile est un critère important pour plus de 60 % des familles tandis que le rôle de conseil apporté par la solution d'accueil est un critère important pour 52 %.

**Figure 34 : Répartition des parents répondants selon les modalités de réponse de la question « Toujours lors de cette période où vous vous interrogez sur la garde de [prénom], pouvez-vous me dire pour chacun des critères suivants s'il était pour vous très important, assez important ou peu / pas important »**



Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016.

Unité : Personne interrogée. Source : Cnaf – enquête EMBLEME

Alors que la perception de l'importance du coût du mode de garde est stable entre les familles ayant accueilli un enfant en 2013<sup>10</sup> et 2016, les familles ayant accueilli un enfant en 2016 accordent moins d'importance aux autres critères qui sont plus d'ordre organisationnel. En effet, leur perception a chuté de 4 à 6 points selon les items.

La perception de l'importance de la possibilité d'utiliser le mode d'accueil jusqu'à la rentrée scolaire diffère selon le parent. 57 % des pères jugent ce critère comme très important contre 71 % des mères (figure 35). De même, la possibilité d'accueil lorsque l'enfant est malade recueille une très forte approbation pour 44 % des mères contre 31 % des pères.

**Figure 35 : Proportion de parent répondant « très important » aux items suivants de la question « Toujours lors de cette période où vous vous interrogez sur la garde de [prénom], pouvez-vous me dire pour chacun des critères » :**

« Toujours lors de cette période où vous vous interrogez sur la garde de [prénom], pouvez-vous me dire pour chacun des critères suivants s'il était pour vous très important, assez important ou peu / pas important »	Mère	Père
La possibilité d'utiliser votre mode d'accueil jusqu'à l'entrée à l'école	71 %	57 %
La possibilité que votre enfant soit accueilli lorsqu'il est malade	44 %	31 %

Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016

Unité : Personne interrogée. Source : Cnaf – enquête EMBLEME

<sup>10</sup> La comparaison par rapport à la situation 2013 se fait sur les familles ayant au moins deux enfants à charge.

Des solutions d'accueils existent à proximité de la très grande majorité des familles. En effet, seulement 4 % des familles déclarent ne pas avoir de crèches ou d'assistant-e-s maternel-le-s à proximité de chez eux. Lorsqu'ils recherchent un mode d'accueil, les attentes des parents vis-à-vis de la localisation, des horaires et des conditions d'accueils sont des critères qui n'ont pas tous la même importance. Le critère organisationnel apparaissant le plus important parmi l'ensemble des critères proposés pour la plus grande proportion des parents est celui de la proximité du domicile ou du lieu de travail.

Les attentes des parents vis-à-vis du mode d'accueil pour leur enfant sont prioritairement axées sur la rencontre avec d'autres enfants. 59 % des parents répondants ont qualifié cet item comme « très important ». À l'inverse, seulement 39 % des parents interrogés à déclarer « très important » l'item « leur enfant côtoie des enfants de milieux sociaux variés ». Cette proportion a chuté de 6 points par rapport aux familles ayant accueilli un nouvel enfant en 2013.

Alors que la perception de l'importance du coût du mode d'accueil est stable entre les familles ayant accueilli un enfant en 2013 et 2016, les familles ayant accueilli un enfant en 2016 accordent moins d'importance aux autres critères qui sont plus d'ordre organisationnel.

### La crèche, le mode d'accueil formel plébiscité par les parents

À la question, « *Idéalement, quel(s) mode(s) d'accueil souhaitiez-vous utiliser ?* », 41 % des parents ont répondu la crèche (figure 36). L'accueil en crèche est donc la solution de garde formelle la plus plébiscitée par les parents ayant accueilli un enfant en 2016. L'assistant-e maternel-le à son domicile est également citée par 30 % des parents interrogés. Le souhait de garder soit même son enfant est également très présent : 34 % des parents interrogés ont cité que la « mère » serait aussi un mode d'accueil idéal, et 7 % de pères.

Figure 36 : Répartition des familles selon les solutions d'accueil souhaitées (plusieurs réponses possibles)



Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016

Unité : famille

Source : Cnaf – enquête EMBLEME

Le souhait de recourir à l'un et/ou l'autre des modes d'accueil diffère selon les caractéristiques sociales des parents :

- Lorsque la famille monoparentale active ou que les deux parents travaillent, le souhait de recourir à un mode d'accueil payant est deux fois plus élevé que pour les familles où au moins un parent ne travaille pas
- Le souhait de recourir à une assistant-e maternel-le est nettement plus important chez les familles où les deux parents travaillent en horaires complexes (tôt le matin et/ou tard le soir et/ou le weekend).

Par ailleurs, 16 % des familles souhaitent combiner plusieurs modes d'accueil pour couvrir l'ensemble de leurs besoins de garde hebdomadaires.

## PARTIE 4. RECOURS AUX DIFFERENTS MODES D'ACCUEIL

Dans cette partie, le mode d'accueil retenu est présenté. Le croisement du ou des modes d'accueil retenu (y compris les parents eux-mêmes) avec les caractéristiques et les réponses des familles sur leurs attentes et contraintes est présenté.

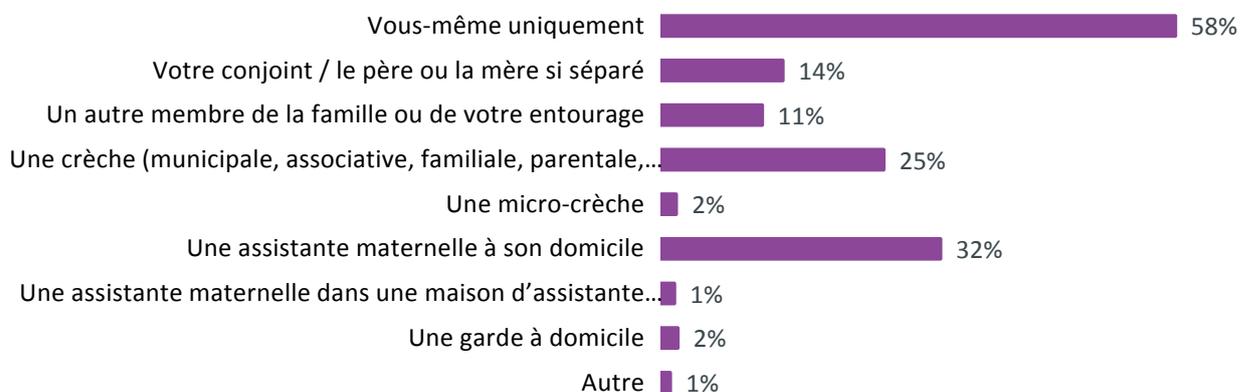
### Sept familles sur dix participent à l'accueil en journée de leur enfant

Une fois le mode d'accueil idéal abordé, le mode d'accueil retenu est demandé. Il s'agit de recenser l'ensemble des acteurs qui ont participé à l'accueil de leur enfant en semaine durant la journée.

Les familles peuvent combiner un ou plusieurs modes d'accueil pour la garde de leur enfant. En moyenne, les familles ont recours à 1,5 solutions d'accueil différentes. De manière générale, les parents eux-mêmes sont très présents pour garder leur enfant en journée puisque 58 % des personnes interrogés répondent qu'elles gardent elle-même leur enfant (**figure 37**) et 14 % des conjoints sont également identifiés comme solution d'accueil en journée de l'enfant. Ainsi, dans sept familles sur dix, ce sont les parents eux-mêmes qui accueillent leur enfant soit une partie du temps, soit exclusivement.

Par ailleurs, la crèche municipale est une solution d'accueil pour 25 % des familles tandis que l'assistant-e maternel-le est sollicitée auprès de 32 % des familles. De plus, les parents ont également recours à leur propre famille ou à leur entourage pour l'accueil de leur enfant (11 % des familles sont concernées par ce type d'accueil). Les autres modes d'accueil ne représentent une solution de garde que pour une faible proportion de famille.

**Figure 37 : Répartition des familles selon les modalités de réponse de la question : Finalement, pour faire garder votre enfant dans la journée, quel mode d'accueil... » ...**



Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016

Unité : famille

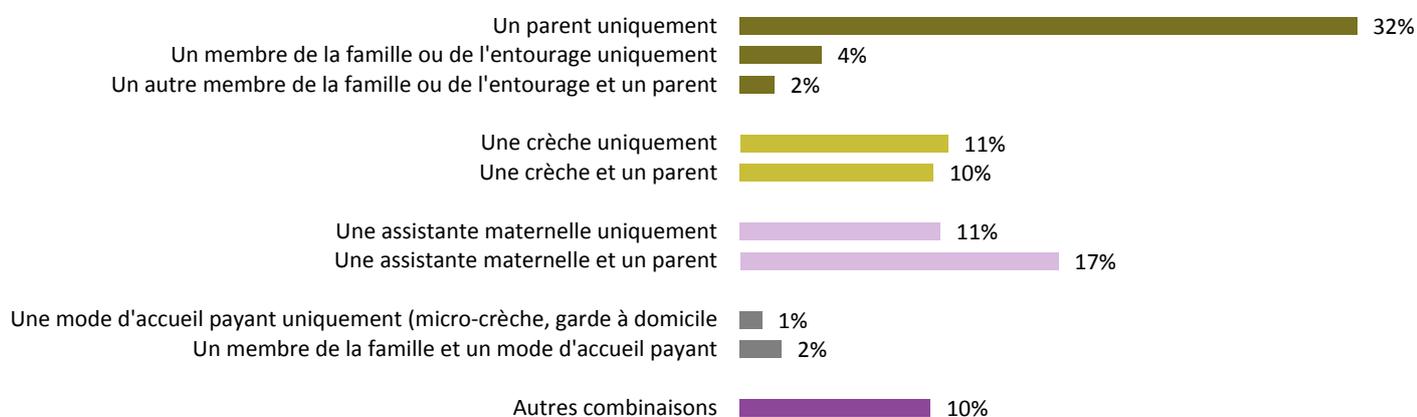
Source : Cnaf – enquête EMBLEME

Les familles utilisatrices de crèche se répartissent entre les 11 % (**figure 38**) qui ont uniquement recours à la crèche et les 14 % qui ont besoin de recourir en parallèle à une autre solution d'accueil, la plupart du temps la mère. Entre 2013 et 2016, la proportion de familles confiant leur enfant à une crèche n'a pas évolué.

Les familles confiant leur enfant à une assistant-e maternel-le se répartissent entre les 11 % qui utilisent exclusivement cette solution et les 21 % qui la combine avec une solution d'accueil

complémentaire, le plus souvent la mère. Le taux d'utilisation de l'assistant-e maternel-le n'a quasiment pas varié entre 2013 et 2016.

**Figure 38 : Répartition des familles selon les modalités de réponse de la question : « Quel(s) mode(s) d'accueil utilisez-vous pour votre enfant ? »**



Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016

Unité : famille

Source : Cnaf – enquête EMBLEME, ensemble des répondants

## Les familles utilisatrices d'assistant-e maternel-le ont des durées d'utilisation en moyenne plus longues que les familles utilisatrices de crèche

Concernant les durées d'utilisations (en heures et en jours), en 2016, les familles recourent à leur mode d'accueil payant pour 4 jours en moyenne et 32,6 heures. Les familles utilisatrices d'assistant-e maternel-le ont des durées en moyenne plus longues que les familles utilisatrices de crèche [1 heures de moins par semaine, 0,1 jours (**figure 39**)].

Par rapport à 2013, le nombre d'heures de garde a baissé pour ces deux types d'accueils, avec une baisse plus prononcée pour l'accueil individuel par une assistant-e maternel-le (-0,5h contre -0,3h pour les crèches) (**figure 40**). Par ailleurs, le nombre de jours de garde s'est également réduit pour les usagers d'assistant-e maternel-le (0,2j) alors qu'il est resté stable pour les usagers de crèches.

**Figure 39 : Durée moyenne (combien de jours/heures par semaine confiez-vous votre enfant à une crèche/son assistant-e maternel-le ?)**

	Assistant-e maternel-le		Crèche	
	Ensemble	En tant qu'unique mode d'accueil	Ensemble	En tant qu'unique mode d'accueil
Nombre de jours moyen par semaine	4	5	3,9	5
Nombre d'heures moyens par semaine	33,2	42,3	32	43,4

**Figure 40 : Durée moyenne (combien de jours/heures par semaine confiez-vous votre enfant à une crèche/ son assistant-e maternel-le ?), évolution 2016 -2013**

	Assistant-e maternel-le			Crèche		
	2013*	2016*	Différence	2013*	2016*	Différence
<b>Nombre de jours moyen par semaine</b>	4,1j	3,9j	-0,2j	3,7j	3,7j	0j
<b>Nombre d'heures moyens par semaine</b>	33,1h	32,6h	-0,5h	29,9h	29,6h	-0,3h

Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016 ou 2013

Source : Cnaf – enquête EMBLEME, ensemble des répondants, familles de deux enfants et plus

\* on restreint le champ aux familles de deux enfants et plus

#### 4 familles sur 10 combinent plusieurs modes d'accueil

Le mode d'accueil souhaité n'est pas toujours le mode d'accueil réellement retenu. Alors que 16 % des familles souhaitaient combiner plusieurs modes d'accueil, elles sont en réalité 41 % à mobiliser plusieurs intervenants pour l'accueil de leur enfant (dont elles-mêmes une partie du temps) (**figure 41**).

**Figure 41 : Répartition des familles selon les modalités de réponse de la question : Finalement, pour faire garder votre enfant dans la journée... » ...**



Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016

Unité : famille

Source : Cnaf – enquête EMBLEME, Ensemble des répondants

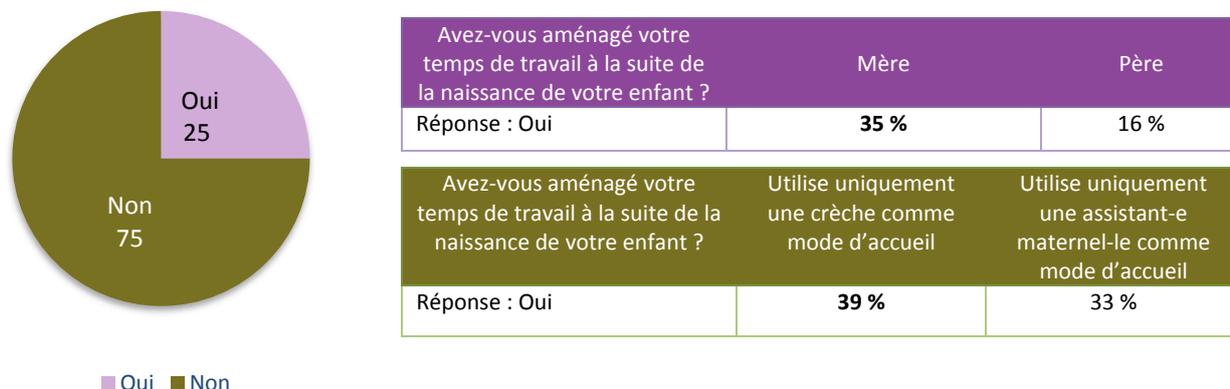
De manière plus générale, par rapport à la solution de garde envisagée, le mode d'accueil utilisé n'est pas toujours celui retenu :

- La crèche est utilisée par 25 % des familles alors que 41 % souhaitaient initialement y recourir
- L'assistant-e maternel-le (à son domicile ou dans une maison d'assistant-e maternel-le) est utilisée par 33 % des familles soit une proportion quasi-identique à celle des familles qui souhaitaient y recourir (32 %)

#### 25 % des parents ont aménagé leur temps de travail à la suite de la naissance de leur enfant

25 % des parents ont aménagé leur temps de travail à la suite de la naissance de leur enfant (**figure 42**). Cette proportion est variable selon le parent. Alors que 35 % des mères ont modifié leur temps de travail ils ne sont que 16 % de pères.

**Figure 42 : Répartition des familles selon les modalités de réponse de la question :  
« Avez-vous aménagé votre temps de travail à la suite de la naissance de votre enfant ? »**



Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016

Unité : famille

Source : Cnaf – enquête EMBLEME

Cet aménagement des horaires de travail est par ailleurs plus fréquent dans les familles utilisatrices d'une crèche comme seul mode d'accueil que dans les familles ayant uniquement recours à une assistant-e maternel-le.

#### Encadré 4 – Les participations financières des familles au coût des différents types d'accueil

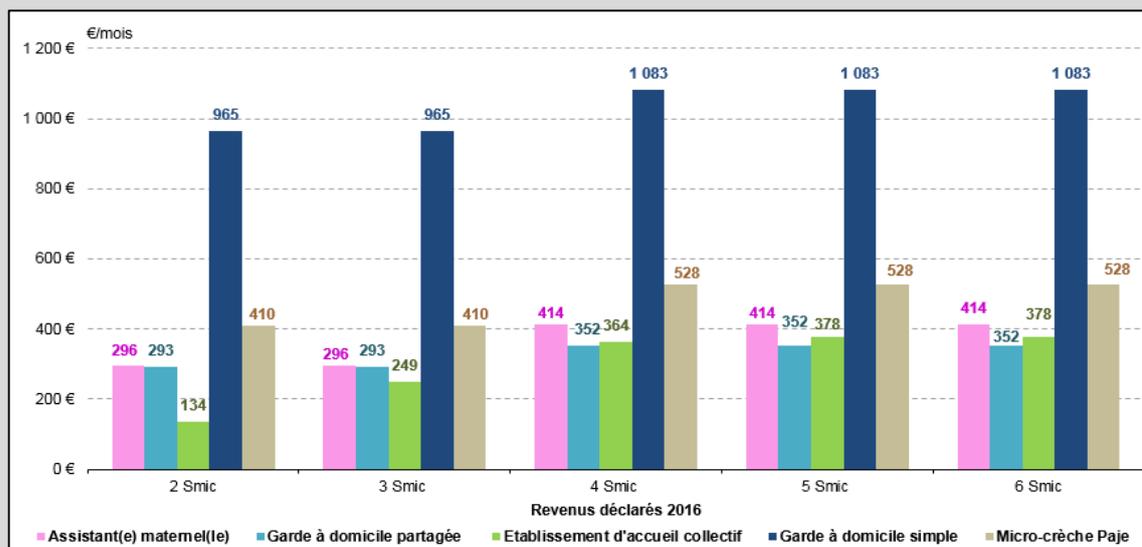
L'analyse par « cas types » utilisée ici afin d'estimer et de comparer le coût mensuel de cinq solutions de garde [garde à domicile simple, garde à domicile partagée, assistant(e) maternel(le) agréé(e), établissement d'accueil du jeune enfant (Eaje) et micro-crèche]. Elle se situe du point de vue de la famille et non du point de vue du professionnel accueillant. On s'intéresse en particulier au reste à charge de la famille et à la part du revenu disponible que celui-ci représente en fonction des caractéristiques de leur ménage et du mode de garde choisi.

La **figure 43**, page suivante, illustre les différences de participations financières selon le mode d'accueil dans la prise en charge financière de l'accueil. Les aides prises en compte dans cette analyse correspondent aux prestations versées par la Caf et aux dispositifs fiscaux d'aide à l'accueil.

Pour les parents, les différences observées résultent à la fois du coût brut de chaque mode d'accueil et du degré de solvabilisation permis par la législation sociale (prestations familiales) et fiscale (réduction ou crédit d'impôt, déduction de cotisations).

Le reste à charge observé pour les familles recourant à un Eaje percevant la Psu augmente progressivement avec les revenus jusqu'à 5 Smic, puis reste constant. Ceci s'explique par l'application d'un revenu plancher pour les bas revenus, puis d'un taux d'effort strictement proportionnel aux ressources du foyer pour une grande plage de revenus, et ensuite d'un coût plafonné pour les revenus les plus élevés. Les restes à charge pour les familles recourant aux autres modes d'accueil croissent en revanche par palier : en effet, le montant du complément de mode de garde versé par les Caf ne diminue pas linéairement avec les ressources de la famille ; il est égal à un montant forfaitaire modulé selon les ressources et reste constant pour des plages de ressources données.

Quelles que soient les ressources du foyer, la garde à domicile simple est le mode d'accueil de loin le plus coûteux. Par exemple, pour une famille gagnant 2 Smic, le reste à charge mensuel s'élève à 965 euros pour la garde à domicile simple, contre 296 euros pour l'assistant(e) maternel(le).

**Figure 43 : Reste à charge en 2018 pour une famille biactive, selon le mode d'accueil, pour un enfant accueilli (en euros)**

Source : ONaPE (Cnaf, DSS)

Hypothèse : Accueil à temps plein, les hypothèses relatives à ces cas-types sont décrites dans le rapport de l'ONaPE.

Avec les hypothèses retenues, la micro-crèche Paje est le deuxième mode de garde le plus onéreux, mais le reste à charge demeure bien inférieur à celui de la garde à domicile : 410 euros /mois pour un couple percevant jusqu'à moins de 3 Smic. Si jusqu'à 3 Smic, l'Eaje percevant la Psu est la solution d'accueil la moins coûteuse pour la famille, à partir de 4 Smic, c'est la garde à domicile partagée<sup>11</sup> qui apparaît financièrement la plus favorable, même si les écarts de reste à charge entre les deux modes d'accueil demeurent faibles.

## Les couples biactifs ont plus souvent recours aux assistant-e-s maternel-le-s alors que les familles monoparentales actives ont plus souvent recours aux crèches

Globalement, la majorité des familles gardent elles-mêmes leur enfant, uniquement ou en associant un ou plusieurs autres modes d'accueil (72 %). Cette proportion diffère notamment selon la situation d'emploi avant la naissance et la situation familiale (couple ou famille monoparentale). Alors que 78 % des familles monoparentales ne travaillant pas avant la naissance de leur enfant le garde elles-mêmes, cette proportion est de 67 % lorsque les deux parents travaillaient avant la naissance de l'enfant. Parmi les familles monoparentales occupant un emploi avant la naissance de l'enfant, 46 % déclarent s'occuper elles-mêmes de leur enfant. Les familles monoparentales qui travaillent ont donc moins de possibilités de s'arranger au sein du couple pour s'occuper de leur enfant sur des plages horaires différentes que les monoparents.

Les familles biactives ont plus souvent recours à un-e assistant-e maternel-le puisqu'elles sont 45 % à l'utiliser contre 19 % des couples dont un seul membre travaille.

Les familles monoparentales actives recourent à un-e assistant-e maternel-le de manière identique aux couples dont un seul membre travaille : autour de 19 % mais ont beaucoup moins recours à cette solution d'accueil que les couples bi-actifs (45 %). Elles ont à l'inverse plus souvent recours aux crèches : elles sont en effet 42 % à avoir recours à cette solution de garde contre 25 % de l'ensemble des familles. Elles font également plus souvent appel

<sup>11</sup> Le salaire net versé par la famille en cas de garde simple est deux fois plus élevé qu'en cas de garde partagée, mais le montant de CMG perçu est le même.

à un autre membre de la famille ou à l'entourage pour accueillir leur enfant (20 % contre 11 % pour l'ensemble des familles). S'agissant du recours à la crèche, quand les parents ne travaillent pas (1 ou 2), la crèche est un mode d'accueil notablement utilisé.

**Figure 44 : Répartition des familles selon le ou les modes d'accueil retenus selon l'activité du ménage**

Modes d'accueil retenus (plusieurs réponses possibles)	Un seul parent travaillant	Un seul parent ne travaillant pas	Deux parents travaillant	Deux parents dont 1 seul travaillant	Deux parents ne travaillant pas	TOTAL
La mère de l'enfant	46%	<b>78%</b>	59%	74%	69%	<b>64%</b>
Le père de l'enfant	0%	0%	8%	8%	<b>19%</b>	<b>8%</b>
Un autre membre de la famille ou de votre entourage	20%	11%	12%	9%	8%	<b>11%</b>
Une crèche (municipale, associative, familiale...)	<b>42%</b>	22%	29%	18%	20%	<b>25%</b>
Une micro-crèche	0%	1%	2%	1%	0%	<b>2%</b>
Une assistante maternelle à son domicile	19%	6%	<b>45%</b>	19%	8%	<b>32%</b>
Une assistante maternelle dans une maison d'assistante maternelle	0%	1%	2%	1%	0%	<b>1%</b>
Une garde à domicile	5%	1%	3%	1%	0%	<b>2%</b>
Autre	1%	3%	1%	1%	2%	<b>1%</b>

Champ Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016. Unité : famille

Source : Cnaf – enquête EMBLEME

## Le recours à la crèche des couples diminue lorsque la complexité des horaires de travail augmente

Le recours à l'un ou l'autre des modes d'accueils diffère également selon le niveau de complexité des horaires de travail notamment pour les couples. Pour rappel, le niveau de complexité des horaires de travail a été déterminé par le croisement des informations sur le travail avant 8h, après 19h, le week-end, la nuit selon trois modalités (« oui, de manière très régulière », « oui de manière occasionnelle », « non, jamais ou de manière exceptionnelle »). Un indicateur de complexité a été créé, correspondant à trois modalités : horaires complexes, pas d'horaire complexe, horaires moyennement complexes. Dans le cadre d'horaire de travail complexe, les parents eux-mêmes sont la solution d'accueil qui prédomine. Les familles dont les deux parents travaillent sans horaire complexe optent plus souvent pour un accueil en crèche. En effet, 36 % de ces familles choisissent la crèche municipale ou associative comme mode d'accueil contre un recours à 30 % lorsque les deux parents travaillent avec des horaires moyennement complexes et à 21 % pour le reste des familles.

S'agissant du recours aux assistant-e-s maternel-le-s, le niveau de complexité ne semble pas être un facteur orientant les familles vers ce mode d'accueil puisque qu'il oscille entre 43 % et 48 % pour les couples que leurs horaires de travail soit complexe ou non. En revanche, le recours aux assistant-e-s maternel-le-s pour les familles monoparentales est inférieur à celui de l'ensemble (19 % contre 32 % au total) et ceux quel que soit la complexité des horaires de travail.

**Figure 45 : Répartition des familles selon le ou les modes d'accueil retenus, la complexité des horaires de travail et la situation conjugale (couple, isolé)**

Modes d'accueil retenus (plusieurs réponses possibles)	Aucun parent ne travaille	Un parent sans horaires complexes	Un parent avec horaires complexes	Deux parents sans horaires complexes	Deux parents avec horaires moyennement complexes	Deux parents avec horaires complexes	TOTAL
La mère de l'enfant	73%	70%	72%	54%	59%	63%	64%
Le père de l'enfant	10%	7%	7%	6%	9%	7%	8%
Un autre membre de la famille ou de votre entourage	10%	10%	12%	10%	11%	16%	11%
Une crèche (municipale, associative, familiale, parentale, d'entreprise, hospitalière)	21%	21%	21%	36%	30%	21%	25%
Une micro-crèche	1%	1%	1%	4%	2%	1%	2%
Une assistante maternelle à son domicile	7%	19%	19%	45%	43%	48%	32%
Une assistante maternelle dans une maison d'assistante maternelle	1%	1%	1%	2%	2%	2%	1%
Une garde à domicile	1%	1%	2%	1%	3%	3%	2%
Autre	2%	2%	1%	0%	0%	1%	1%

Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016

Unité : famille

Source : Cnaf – enquête EMBLEME

### La solution d'accueil retenue par les parents qui travaillaient est souvent liée à l'offre à proximité

Le choix du mode d'accueil est fortement lié à l'offre existante à proximité du domicile. Les familles qui déclarent qu'il n'existe que des assistant-e-s maternel-le-s à proximité de chez eux sont celles qui recourent majoritairement à cette solution d'accueil (59 % d'entre elles optent pour une assistant-e maternel-le comme solution d'accueil contre 32 % pour l'ensemble). De même, 45 % des familles qui déclarent uniquement la présence de crèche à proximité utilisent ce type de structure d'accueil pour la garde de leur enfant contre 25 % pour l'ensemble des familles.

De même, l'absence de mode de garde ou la méconnaissance du territoire n'apparaissent pas comme le facteur déterminant puisque les parents sont le seul mode de garde, même quand il y a de l'accueil informel à proximité.

**Figure 46 : Répartition des familles selon la perception de l'offre d'accueil à proximité de chez le parent**

Modes d'accueil retenus (plusieurs réponses possibles)	Présence d'assistant-e-s maternel-le-s et de crèches	Présence uniquement d'assistant-e-s maternel-le-s	Présence uniquement de crèches	Ni d'assistant-e-s maternel-le-s, ni crèches	TOTAL
La mère de l'enfant	63%	71%	62%	73%	<b>64%</b>
Le père de l'enfant	7%	8%	11%	7%	<b>8%</b>
Un autre membre de la famille ou de votre entourage	11%	11%	11%	13%	<b>11%</b>
Une crèche (municipale, associative, familiale, parentale, d'entreprise, hospitalière)	29%	4%	<b>45%</b>	12%	<b>25%</b>
Une micro-crèche	2%	0%	3%		<b>2%</b>
Une assistante maternelle à son domicile	34%	<b>59%</b>	5%	12%	<b>32%</b>
Une assistante maternelle dans une maison d'assistante maternelle	2%	2%	0%	0%	<b>1%</b>
Une garde à domicile	2%	1%	4%		<b>2%</b>
Autre	1%	1%	2%	3%	<b>1%</b>

Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016

Source : Cnaf – enquête EMBLEME

Note de lecture : 32 % des familles interrogées recourent à l'assistante maternelle, cette proportion est de 59 % parmi les familles indiquant l'unique présence d'assistant(e) maternel(le) à côté de leur domicile

## Le recours à l'assistant-e maternel-le est plus important pour les familles qui préfèrent que leur enfant s'épanouisse dans une relation affective

Le recours aux différents modes d'accueil est sensiblement identique selon les attendus pour les enfants, notamment lorsqu'il s'agit d'un accueil par la mère, le père ou un autre membre de la famille ou de l'entourage. Par exemple, pour 60 % des familles accordant de l'importance au fait que l'enfant côtoie d'autre jeune enfant, l'accueil de l'enfant est fait par la mère alors que pour l'ensemble des familles, cette proportion est très proche 64 %.

Cependant des divergences apparaissent lorsqu'il s'agit des modes de garde formel. Les parents accordant une grande importance au fait que leur enfant « s'épanouisse dans relation affective avec une personne de référence » ont plus souvent recours à un-e assistant-e maternel-le à son domicile que l'ensemble des parents (40 % contre 32 % pour l'ensemble) (**figure 46**).

À l'inverse, les parents accordant de l'importance au fait que « leur enfant côtoie d'autres jeunes enfants ou côtoie des enfants de milieux sociaux variés » sont plus nombreux à confier leur enfant à une crèche (32 % contre 25 % en pour l'ensemble).

**Figure 47 : Proportion de familles selon le ou les modes d'accueil retenus ayant répondu « très important » aux items proposés à la question « Au moment où vous vous interrogez sur la garde votre enfant, les aspects suivants vous semblaient très, assez, assez peu ou pas du tout importants »**

Modes d'accueil retenus (plusieurs réponses possibles)	Qu'il côtoie d'autres jeunes enfants	Qu'il débute les apprentissages rapidement	Qu'il pratique de nombreuses activités	Qu'il s'épanouisse dans une relation affective	Qu'il côtoie des enfants de milieux sociaux variés	TOTAL
La mère de l'enfant	60 %	60 %	59 %	61 %	62 %	<b>64 %</b>
Le père de l'enfant	8 %	6 %	7 %	6 %	6 %	<b>8 %</b>
Un autre membre de la famille ou de votre entourage	13 %	13 %	13 %	13 %	11 %	<b>11 %</b>
Une crèche	<b>31 %</b>	29 %	<b>32 %</b>	25 %	<b>32 %</b>	<b>25 %</b>
Une microcrèche	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %	<b>2 %</b>
Une assistant-e maternel-le à son domicile	34 %	32 %	31 %	<b>40 %</b>	31 %	<b>32 %</b>
Une assistant-e maternel-le dans une maison d'assistant-e maternel-le	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %	<b>1 %</b>
Une garde à domicile	2 %	2 %	2 %	2 %	1 %	<b>2 %</b>
Autre	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	<b>1 %</b>
<b>Part des familles qui considèrent l'item très important</b>	<b>59%</b>	<b>49%</b>	<b>48%</b>	<b>43%</b>	<b>39%</b>	

Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016

Unité : famille

Source : Cnaf – enquête EMBLEME

Note de lecture : 32 % des familles interrogées recourent à l'assistante maternelle, cette proportion est de 40 % parmi les familles indiquant « très important » le fait que leur enfant s'épanouisse dans une relation affective

## Le recours à l'assistant-e maternel-le est plus important pour les familles ayant des besoins de garde après 19 h et avant 8 h

Les familles accordant une très grande importance à ce que le mode d'accueil offre la possibilité d'accueil, tôt le matin, lorsque l'enfant est malade, ou après 19 heures optent plus souvent pour un accueil par une assistant-e maternel-le que l'ensemble (presque la moitié de ces familles recourent à une assistant-e maternel-le contre 35 % pour l'ensemble).

À l'inverse, les familles accordant une large importance à ce que l'accueil proposé soit possible jusqu'à la rentrée à l'école ou encore le fait que l'« on puisse vous conseiller sur le rôle de parent » sont plus souvent usagères des crèches que l'ensemble des familles (un tiers des familles contre 25 % de l'ensemble).

**Figure 48 : Proportion de famille selon le ou les des modes d'accueil retenus ayant répondu « très important » aux items proposés à la question « Toujours lors de cette période où vous vous interrogez sur la garde de [prénom], pouvez-vous me dire pour chacun des critères suivants s'il était pour vous très important, assez important ou peu / pas important »**

Modes d'accueil retenus (plusieurs réponses possibles)	Proximité de votre domicile ou votre lieu de travail	Possibilité d'utiliser votre mode de garde jusqu'à l'entrée à l'école	Coût du mode de garde	Possibilité que votre enfant soit accueilli avant 8h	Possibilité que votre enfant soit accueilli lorsqu'il est malade	Mode de garde ne soit pas localisé dans un quartier difficile	Possibilité que votre enfant soit accueilli après 19h	Personne qui garde votre enfant puisse vous conseiller sur votre rôle de parent	TOTAL
La mère de l'enfant	57 %	58 %	57 %	59 %	55 %	59 %	60 %	56 %	<b>64 %</b>
Le père de l'enfant	8 %	8 %	8 %	8 %	7 %	6 %	7 %	7 %	<b>8 %</b>
Un autre membre de la famille ou de votre entourage	12 %	12 %	14 %	14 %	12 %	13 %	15 %	12 %	<b>11 %</b>
Une crèche	<b>32 %</b>	<b>32 %</b>	<b>34 %</b>	27 %	27 %	30 %	23 %	<b>33 %</b>	<b>25 %</b>
Une microcrèche	2 %	2 %	2 %	1 %	1 %	2 %	1 %	2 %	<b>2 %</b>
Une assistant-e maternel-le à son domicile	43 %	<b>44 %</b>	35 %	<b>47 %</b>	<b>51 %</b>	42 %	<b>50 %</b>	39 %	<b>32 %</b>
Une assistant-e maternel-le dans une maison d'assistant-e maternel-le	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %	<b>1 %</b>
Une garde à domicile	2 %	2 %	2 %	2 %	3 %	3 %	3 %	2 %	<b>2 %</b>
Autre	1 %	1 %	2 %	1 %	0 %	1 %	1 %	1 %	<b>1 %</b>
<b>Part des familles qui considèrent l'item très important</b>	<b>53%</b>	<b>51%</b>	<b>37%</b>	<b>32%</b>	<b>31%</b>	<b>25%</b>	<b>16%</b>	<b>14%</b>	<b>53%</b>

Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016

Unité : famille

Source : Cnaf – enquête EMBLEME

## Les parents envisageant de réduire leur activité n'optent pas pour une solution d'accueil différente de l'ensemble des parents

Le fait d'envisager de cesser son activité professionnelle est en lien avec le mode d'accueil retenu par la famille. Les familles qui envisageaient de cesser leur activité optent moins souvent à une assistant-e maternel-le que l'ensemble des familles (30 % contre 40 % pour l'ensemble) et la mère est plus souvent sollicitée comme mode d'accueil (67 % contre 59 % pour l'ensemble) (**figure 48**).

À l'inverse, les parents envisageant de réduire leur activité n'optent pas pour une solution d'accueil différente de l'ensemble des parents. Ce qui laisse penser que le souhait de réduire son activité professionnelle n'oriente pas sur un mode d'accueil spécifique.

**Figure 49 : Proportion de famille selon le mode d'accueil retenu des modalités de réponse de la question : Au moment où vous vous interrogez sur la garde de votre enfant, avez-vous songé à » ...**

Modes d'accueil retenus (plusieurs réponses possibles)	Envisageait de réduire son activité*	Envisageait de cesser son activité*	TOTAL
La mère de l'enfant	63 %	67 %	<b>59 %</b>
Le père de l'enfant	6 %	5 %	<b>8 %</b>
Un autre membre de la famille ou de votre entourage	13 %	11 %	<b>13 %</b>
Une crèche (municipale, associative, familiale, parentale, d'entreprise, hospitalière)	30 %	26 %	<b>28 %</b>
Une microcrèche	2 %	2 %	<b>2 %</b>
Une assistant-e maternel-le à son domicile	44 %	30 %	<b>40 %</b>
Une assistant-e maternel-le dans une maison d'assistant-e maternel-le	2 %	2 %	<b>2 %</b>
Une garde à domicile	2 %	2 %	<b>2 %</b>
Autre	1 %	1 %	<b>1 %</b>

Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016

Unité : famille

Source : Cnaf – enquête EMBLEME

\*parents qui travaillaient avant la naissance de leur enfant et qui envisageaient de réduire ou de cesser leur activité

#### Encadré 5 – Enquête Modes de garde

L'enquête *Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants* de 2013 a été réalisée par la Drees en partenariat avec la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf). Elle s'adresse aux ménages vivant en France métropolitaine ayant au moins un enfant de moins de 6 ans. Son objectif principal est de dresser un panorama des solutions adoptées par les parents pour la garde de leurs enfants.

Les principaux résultats concernant l'accueil principal des enfants de cette enquête sont présentés dans *l'étude et résultats* n° 896, octobre 2014, *Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants en 2013* : « En 2013, la France métropolitaine compte 2,3 millions d'enfants de moins de 3 ans et autant d'enfants de 3 à moins de 6 ans. Au cours d'une semaine habituelle, du lundi au vendredi de 8 heures à 19 heures, six enfants sur dix de moins de 3 ans sont gardés, la majeure partie du temps, par leurs parents. Toutefois, dans près de la moitié des cas, l'enfant est aussi confié à une assistante maternelle le plus souvent, à un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE), ou encore aux grands-parents.

En dehors des parents, l'accueil à titre principal des enfants se fait le plus fréquemment chez une assistante maternelle (19 %) ou dans un EAJE (13 %).

Les enfants de 3 à 5 ans sont scolarisés la majeure partie de la journée. En dehors de l'école, ils restent le plus souvent avec leurs parents. Ainsi, 70 % d'entre eux sont gardés principalement par au moins l'un des parents le mercredi et, 81 % le soir entre 16 heures 30 et 19 heures, les autres jours de la semaine. »

## S y n t h è s e

Idéalement, la majorité des familles interrogées envisagent un unique mode d'accueil pour leur enfant. La crèche est le mode d'accueil formel le plus plébiscité. Dans les faits, plus de quatre familles sur dix combinent plusieurs modes d'accueil pour la garde de leur enfant. Le mode d'accueil souhaité n'étant pas toujours le mode d'accueil utilisé. La crèche est une solution d'accueil pour un quart des familles alors que c'était la solution souhaitée pour 40 % des familles.

À l'inverse, l'assistant-e maternel-le est la solution envisagée pour un tiers des familles, proportion d'utilisation identique dans les faits. Au-delà de ces taux d'adéquation entre mode de garde souhaité et mode d'accueil réellement utilisé, des ajustements dans les solutions de garde sont faits puisque pour sept familles sur dix, ce sont les parents eux même qui participent à l'accueil en journée de leur enfant et 25 % des parents ont aménagé leur temps de travail à la suite de la naissance de leur enfant.

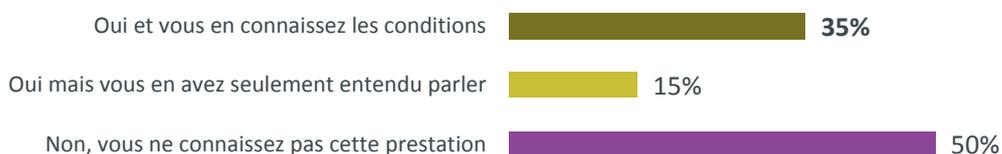
La solution d'accueil retenue est souvent en lien avec la perception de la proximité de l'offre. Cependant, le recours aux modes d'accueil diffère selon la composition du ménage ainsi que du degré de complexité des horaires de travail. Les familles biactives ont plus souvent recours aux d'assistant-e-s maternel-le-s alors que les familles monoparentales optent plus souvent pour la crèche. Le recours à la crèche des couples diminue lorsque la complexité des horaires de travail augmente alors que le recours à l'assistant-e maternel-le est plus important pour les familles ayant des besoins d'accueil après 19 h et avant 8 h.

## PARTIE 5. CONNAISSANCE ET USAGE DES COMPLEMENTS D'ACTIVITÉ

Cette partie concerne particulièrement le recours aux compléments d'activité. La PreParE a remplacé le CLCA à compter des naissances de janvier 2015 (cf. encadré 6). Aussi une partie du questionnaire est-elle consacrée à la connaissance et à l'usage de cette nouvelle prestation au regard de l'ancienne.

La première question de cette partie porte sur la connaissance de la prestation. Au global seulement la moitié des personnes interrogées connaissent la PreParE et seulement 35 % connaissent ses conditions. Ainsi, peu de personnes sont correctement informées de l'existence de cette nouvelle prestation (**figure 49**).

**Figure 50 : Répartition des parents répondant selon la modalité de réponse à la question « Connaissez-vous la Prestation Partagée d'Éducation de l'Enfant (PreParE) qui permet aux deux parents de prendre un congé parental pour partager la garde de leur enfant ? »**



Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016

Unité : personne interrogée

Source : enquête EMBLEME



Les parents interrogés ayant accueilli un enfant en 2013 ont une meilleure connaissance du CLCA puisque la moitié (54 % précisément) d'entre eux déclarent connaître la prestation et ses conditions (contre 41 % des parents interrogés ayant accueilli un enfant en 2016 et avec au moins deux enfants à charge) (**figure 50**).

**Figure 51 : Répartition des parents répondant selon les modalités de réponse de la question « Connaissez-vous la Prestation Partagée d'Éducation de l'Enfant (PreParE) qui permet aux deux parents de prendre un congé parental pour partager la garde de leur enfant ? »**

	PrePare 2016*	CLCA 2013
Oui et vous en connaissez les conditions	41 %	<b>54 %</b>
Oui mais vous en avez seulement entendu parler	13 %	13 %
Non, vous ne connaissez pas cette prestation	45 %	32 %

Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016 et 2013, famille d'au moins deux enfants

Unité : personne interrogée

Source : Cnaf – enquête EMBLEME

\*le champs des familles ayant un enfant en 2016 est restreint aux familles ayant au moins deux enfants à charge

Les mères sont mieux informées que les pères puisque seulement 20 % des pères déclarent connaître la PreParE et leur condition (**figure 51**).

**Figure 52 : Répartition des parents répondant selon les modalités de réponse de la question « Connaissez-vous la Prestation Partagée d'Éducation de l'Enfant (PreParE) qui permet aux deux parents de prendre un congé parental pour partager la garde de leur enfant ? » selon le père ou la mère**

	Mère	Père
Oui et vous en connaissez les conditions	38 %	20 %
Oui mais vous en avez seulement entendu parler	16 %	15 %
Non, vous ne connaissez pas cette prestation	46 %	66 %

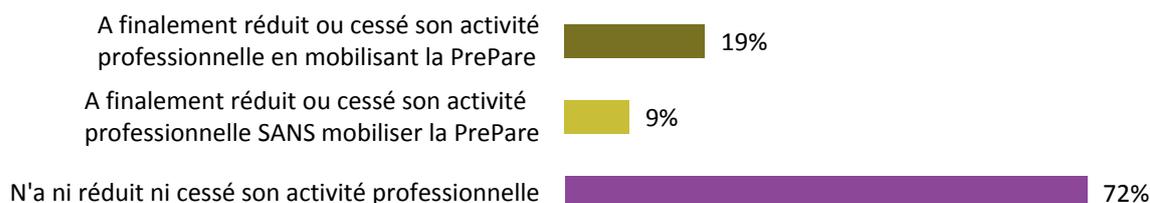
Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016

Unité : personne interrogée et son conjoint

Source : Cnaf – enquête EMBLEME

Le croisement des informations sur l'utilisation de la PreParE avec la réduction ou la cessation réelle d'activité donne une indication de la part des familles qui mobilise la prestation parmi les personnes travaillant avant la naissance de leur enfant en 2016. Il ne s'agit pas de recours car il n'est pas possible de vérifier si les personnes interrogées ont suffisamment cotisé pour ouvrir droit à la prestation. Cependant, on peut constater que 28 % des parents ont effectivement réduit ou cessé leur activité pour s'occuper de leur enfant et seulement 19 % ont mobilisé la PreParE soit les deux tiers (**figure 52**).

**Figure 53 : Répartition des parents répondant selon les modalités de réponse de la question « Pour garder votre enfant, avez-vous finalement réduit ou cessé votre activité professionnelle »**



Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016, parents qui travaillaient avant la naissance de leur enfant

Unité : Personne interrogée et son conjoint

Source : Cnaf – enquête EMBLEME

La répartition selon le parent donne une indication sur la faible proportion de père cessant ou réduisant leur activité pour s'occuper de leur enfant : ils sont en effet 6 % contre 52 % de mère.

**Figure 54 : Répartition des parents répondant selon les modalités de réponse de la question « Pour garder votre enfant, avez-vous finalement réduit ou cessé votre activité professionnelle » selon le parent**

	Mère	Père
À finalement réduit ou cesser son activité professionnelle en mobilisant la prestation	36 %	4 %
À finalement réduit ou cesser son activité professionnelle SANS mobiliser la prestation	16 %	2 %
N'a ni réduit ni cesser son activité professionnelle	48 %	94 %

Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016, parents qui travaillaient avant la naissance de leur enfant

Unité : Personne interrogée et son conjoint

Source : Cnaf – enquête EMBLEME

En comparant les deux générations de parents concernées par la prestation, on peut voir que la part des familles n'ayant ni réduit ni cessé de travailler est restée stable alors que la part des familles ayant réduit ou cessé de travailler en mobilisant la prestation a chuté de 4 points entre les deux générations de parents interrogés.

**Figure 55 : Répartition des parents répondant selon la réponse de la question « Pour garder votre enfant, avez-vous finalement réduit ou cessé votre activité professionnelle »**

	2016*	2013
À finalement réduit ou cessé son activité professionnelle en mobilisant la prestation	25 %	29 %
À finalement réduit ou cessé son activité professionnelle SANS mobiliser la prestation	8 %	6 %
N'a ni réduit ni cessé son activité professionnelle	66 %	65 %

*Champ : Ensemble des parents ayant accueilli un enfant en 2016, parents qui travaillaient avant la naissance de leur enfant, famille ayant au moins deux enfants à charge*

*Source : Cnaf – enquête EMBLEME*

#### Encadré 6 – La réforme de la PreParE

Pour les parents ayant accueilli un nouvel enfant à compter de janvier 2015, la Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) s'est substituée au Complément de libre choix d'activité (Clca). Si les conditions d'activité et les montants ne changent pas par rapport au Clca, les durées selon le nombre d'enfants à charge ainsi que l'obligation de partage entre les deux parents pour pouvoir bénéficier de la durée maximale de versement font figure de nouveautés. Ainsi :

**Pour un seul enfant :** la PreParE est versée pendant 6 mois maximum pour chaque parent dans la limite du 1<sup>er</sup> anniversaire de l'enfant<sup>12</sup>, alors que le Clca était versé pendant 6 mois sans obligation de partage à compter de la naissance ou de la fin de perception des indemnités journalières de maternité.

**A partir de 2 enfants :** la PreParE est versée à compter du mois de fin de perception des indemnités journalières de maternité, de paternité, d'adoption ou de maladie, ou, à défaut, à partir de la naissance pendant 24 mois maximum pour chaque parent dans la limite du 3<sup>e</sup> anniversaire du benjamin. Le Clca était versé jusqu'au mois précédant le 3<sup>e</sup> anniversaire du benjamin sans obligation de partage à compter de la naissance ou de la fin de perception des indemnités journalières de maternité.

Le nombre de mois de perception est réduit du nombre de mois indemnisés au titre du congé maternité.

L'obligation de partage ne s'applique pas aux familles monoparentales, le parent peut alors percevoir la prestation jusqu'au mois précédant le 1<sup>er</sup> anniversaire (avec un seul enfant à charge) ou 3<sup>e</sup> anniversaire du benjamin (avec au moins deux enfants à charge).

<sup>12</sup> Si la famille est monoparentale, le parent peut recevoir la prestation jusqu'au 1<sup>er</sup> anniversaire de l'enfant.

La PreParE, mise en place à compter de janvier 2015 ne semble pas avoir autant de notoriété que le CLCA. En effet, alors que plus de la moitié des familles ayant accueilli un enfant en 2013 connaissait le CLCA et ses conditions, seulement 41 % des familles interrogées ayant un enfant en 2016 connaissent la PreParE.

Cette méconnaissance pourrait être un des pistes d'explication de la baisse du recours aux prestations de complément d'activité.

En effet, que l'on considère les familles ayant accueilli un enfant en 2016 ou celle ayant accueilli un enfant en 2013 et travaillant avant la naissance de leur enfant, la part des familles ayant cessé ou réduit leur activité pour élever leur enfant est stable autour de 34 % alors même que le recours à la prestation a chuté de 4 points sur la période.

## CONCLUSION

---

Avant la naissance de leur enfant, les trois quarts des parents interrogés occupaient un emploi, il s'agit pour la plupart d'un emploi à temps plein en CDI. A l'échelle du ménage, plus d'un enfant sur 2 est né dans une famille biactive, et 15 % des enfants sont accueillis dans des foyers où aucun des parents ne travaille. Par ailleurs, dans la majorité des cas, l'enfant arrive dans un foyer où le parcours professionnel du parent interrogé est décrit comme « stable et régulier, sans attente de perspective particulière d'évolution ».

Avec l'arrivée d'un enfant, au moment du choix du mode d'accueil, un tiers des personnes interrogées pensent que l'arrivée de leur enfant pourrait pénaliser leur carrière professionnelle et un tiers indiquerait que s'il faisait une demande de temps partiel, elle serait plutôt mal acceptée. Ces proportions sont cependant très différentes selon le parent : la demande de temps partiel serait accueillie plus favorablement par les mères que par les pères.

Les caractéristiques des parents vis-à-vis de l'emploi n'ont pas évolué entre les deux générations de parents interrogés 2013 et 2016. En revanche, des évolutions sur l'appréciation du temps partiel et le lien entre carrière professionnelle et l'arrivée de l'enfant apparaissent. En effet, l'appréciation d'une demande de temps partiel serait accueillie plus favorablement en 2016 qu'en 2013 alors que le sentiment que l'arrivée de l'enfant pourrait pénaliser la carrière professionnelle progresse de 4 points entre les deux générations.

Au moment du choix du mode d'accueil de l'enfant, 39 % des parents songent à réduire ou de cesser leur activité professionnelle. Les mères envisagent plus souvent cette possibilité que les pères. Dans les faits, 28 % des parents ont réduit ou cessé leur activité pour s'occuper de leur enfant mais aussi pour réduire le coût du mode d'accueil. À l'inverse, ceux qui n'ont pas envisagé de réduire leur activité ne l'ont pas fait également pour des raisons financières. Le critère financier est donc un frein dans la possibilité de réduire ou cesser son activité professionnelle qui est par ailleurs plus important pour les pères que pour les mères. Le souhait de réduire ou cesser son activité a augmenté entre les deux générations de parents interrogés 2013 et 2016.

Des solutions d'accueils existent à proximité de la très grande majorité des familles. En effet, seulement 4 % des familles déclarent ne pas avoir de crèches ou d'assistant-e-s maternel-le-s à proximité de chez eux. Lorsqu'ils recherchent un mode d'accueil, les attentes des parents vis-à-vis de la localisation, des horaires et des conditions d'accueils sont des critères qui n'ont pas tous la même importance. Le critère organisationnel apparaissant le plus important parmi l'ensemble des critères proposés pour la plus grande proportion des parents est celui de la proximité du domicile ou du lieu de travail. Par ailleurs, concernant le développement de l'enfant, les attentes des parents vis-à-vis du mode d'accueil pour leur enfant sont prioritairement axées sur la rencontre avec d'autres enfants. 59 % des parents répondants ont qualifié cet *item* comme « très important ».

Idéalement, la majorité des parents envisagent un unique mode d'accueil pour leur enfant et la crèche est le mode d'accueil le plus plébiscité. Dans les faits, plus de 4 familles sur 10 combinent plusieurs modes d'accueil pour la garde de leur enfant. Le mode d'accueil souhaité n'est pas toujours le mode

d'accueil utilisé. La crèche est une solution d'accueil pour un quart des familles alors que c'était la solution souhaitée pour 40 % des familles. À l'inverse, l'assistant-e maternel-le est la solution envisagée pour un tiers des familles, proportion d'utilisation identique dans les faits. Au-delà de ces taux d'adéquation entre mode d'accueil souhaité et mode d'accueil réellement utilisé, des ajustements dans les solutions de garde sont faits puisque dans 7 familles sur 10, ce sont les parents eux même qui participent à l'accueil en journée de leur enfant et 25 % des parents ont aménagé leur temps de travail à la suite de la naissance de leur enfant. Ces éléments montrent que la conciliation vie familiale et vie professionnelle pour une minorité certes, mais une fraction significative de parents ne se déroule pas comme ils l'auraient souhaité.

La solution d'accueil retenue est souvent en lien avec la perception de l'offre à proximité. Cependant, le recours aux modes d'accueil diffère selon la composition du ménage, le degré de complexité des horaires de travail, les attentes concernant le développement de l'enfant ou encore les attentes d'un point de vue organisationnel.

- Les familles biactives ont plus souvent recours aux assistantes maternelles alors que les familles monoparentales optent plus souvent pour la crèche.
- Le recours à la crèche des couples diminue lorsque la complexité des horaires de travail augmente alors que le recours à l'assistant-e maternel-le est plus important pour les familles ayant des besoins d'accueil après 19h et avant 8h.
- Les parents ayant leurs enfants accueillis dans une crèche sont surreprésentés parmi les parents trouvant très important que l'enfant côtoie d'autres enfants, qu'il commence au plus tôt les apprentissages ou ait de nombreuses activités.
- En revanche, les parents ayant recours à une assistant-e maternel-le citent davantage comme très important le fait que l'enfant lie une relation affective avec une personne de référence.

La PreParE, mise en place à compter de janvier 2015 ne semble pas avoir autant de notoriété que le CLCA. En effet, alors que plus de la moitié des familles ayant accueilli un enfant en 2013 connaissait le CLCA et ses conditions, seulement 41 % des familles ayant un enfant en 2016 connaissent la PreParE. Cette méconnaissance pourrait être une des pistes d'explication de la baisse du recours aux prestations de complément d'activité.

Après une publication des résultats de cette enquête, une modélisation des préférences des parents pour chaque mode d'accueil sera réalisée afin de comprendre comment se font leur choix en fonction des différents objectifs auxquels doit répondre le mode d'accueil retenu : le développement de l'enfant, la poursuite de la carrière professionnelle, une organisation « simple » de la vie familiale, le coût financier. Cette modélisation pourra éclairer les concepteurs des politiques publiques sur ce qui détermine les choix des parents. Enfin, la comparaison des données 2013 et 2016 devrait permettre d'expliquer les modifications de recours enregistrés pendant cette période (notamment pour la réduction très forte du recours au congés parental).

## ANNEXES : METHODOLOGIE D'ECHANTILLONNAGE

La Cnaf a fait appel à une prestataire extérieur pour réaliser l'enquête. Le candidat retenu a été la société TMO. Le questionnaire a été réalisé conjointement entre TMO et la Cnaf. L'enquête s'est déroulée sur une période d'avril-mai 2018. Une phase de test a été réalisée pour ajuster le questionnaire selon les retours des téléopérateurs et pour ajuster la durée du questionnaire. Les allocataires ont été informés de la réalisation de l'enquête par courrier ou par email. Ils ont eu la possibilité de refuser de participer à l'enquête. Cette enquête est inscrite au registre de la Cnil.

### Élément descriptif pour la détermination des quotas

*Echantillon 1 : tiré sur la base des familles bénéficiaires de prestations en septembre 2017 avec un enfant né en 2016*

On dénombre 721 403 familles bénéficiaires d'au moins une prestation en septembre 2017 avec un enfant né en 2016. Pour l'enquête, un échantillon de 21 000 familles est constitué de manière à ce puisse être interrogées 3 500 familles.

Les critères qui définissent les quotas ne sont toujours exactement proportionnel à la structure de la population. 27 % de familles avec un enfant né en 2016 sont des couples bénéficiant du CMG assistant-e maternel-le, 14 % sont des bénéficiaires de la PreParE (ou PreParE majorée) mais ne sont pas en couple avec du CMG assistant-e maternel-le et enfin 59 % ne sont ni dans le CMG assistant-e maternel-le (et en couple) ni dans la PreParE. Ils bénéficient soit d'un autre CMG (garde à domicile, structure) ou d'un CMG assistant-e maternel-le en tant que famille monoparentale, soit d'un EAJE, soit ne bénéficient d'aucun mode de garde formel.

Par rapport à la structure des quotas, on voit que les bénéficiaires du CLCA-PreParE sont sur représentés. Si on avait respecté la répartition des bénéficiaires, le nombre personnes interrogé avec CLCA/PreParE aurait été trop faible. Cette surreprésentation est concordante.

**Tableau 1 : répartition des familles bénéficiaires de prestations en septembre 2017 avec un enfant né en 2016**

	Population		Quotas de familles interrogées	
	Effectif	Distribution	Nombre	Distribution
Couple avec CMG assistant-e maternel-le	194 594	27 %	1000	29 %
CLCA-Prepare (hors couple avec CMG ass. mat.)	101 290	14 %	1000	29 %
Autre CMG, EAJE, pas de mode d'accueil formel	425 519	59 %	1500	43 %
Ensemble	721 403	100 %	3500	100 %

Source : Cnaf – FR2 de septembre 2017, allocataire ayant eu un enfant en 2016, France entière hors Mayotte

Selon le mode de garde connu à partir du versement de prestation, la répartition des familles ayant eu un nouvel enfant en 2016 est sensiblement différente selon le nombre d'enfant à charge. En effet, les bénéficiaires du CMG assistant-e maternel-le en couple ont plus souvent un unique enfant à charge (50,4 %) que l'ensemble. Cette surreprésentation s'explique par deux éléments : d'une part le droit au CMG n'est pas soumis à condition de ressources, nous disposons donc bien de l'exhaustivité des

bénéficiaires du CMG assistant-e maternel-le (pas d'exclusion). D'autre part, nous ne disposons pas de l'exhaustivité des familles avec un unique enfant dans les fichiers car le versement des allocations familiales ne débute qu'à partir du second enfant en métropole. Les familles connus des Caf avec un unique enfant sont donc celles bénéficiant de prestation sous condition de ressources ou du CMG. En outre, la proportion des familles avec un seul enfant est très faible au sein des bénéficiaire de la PreParE car en septembre 2017, ils ne sont que très peu encore éligible à ce dispositif (la durée de versement en dehors du partage de la prestation étant de 6 mois). Enfin, la proportion des familles de 1 enfant qui ne se trouve dans aucune des deux autres catégories est sensiblement proche de l'ensemble.

**Tableau 2 : répartition des familles bénéficiaires de prestations en septembre 2017 avec un enfant né en 2016 selon le nombre d'enfants à charge et le mode de garde**

	Couple avec CMG assistant-e maternel-le		CLCA-Prepare (hors couple avec CMG ass. mat.)		Autre CMG, EAJE, rien		Ensemble	
	Effectif	Distribution	Effectif	Distribution	Effectif	Distribution	Effectif	Distribution
1 enfant à charge	98 109	<b>50,4 %</b>	2 728	2,7 %	198 431	46,6 %	299 268	41,5 %
2 enfants à charge	77 516	<b>39,8 %</b>	53 653	53,0 %	129 627	30,5 %	260 796	36,2 %
3 enfants à charge et plus	18 969	9,7 %	44 909	44,3 %	97 461	22,9 %	161 339	22,4 %
Ensemble	194 594	100 %	101 290	100 %	425 519	100 %	721 403	100 %

Source : Cnaf – FR2 de septembre 2017, allocataire ayant eu un enfant en 2016, France entière hors Mayotte

La proportion de familles isolées selon les trois catégories est très différente : en effet alors que seulement 9,3 % des bénéficiaires du CLCA sont isolés, on dénombre près de 23,5 % de bénéficiaires (ne bénéficiant ni de CMG ni de CLCA) dans cette situation.

**Tableau 3 : répartition des familles bénéficiaires de prestations en septembre 2017 avec un enfant né en 2016 selon la configuration familiale et le mode de garde**

	Couple avec CMG assistant-e maternel-le		CLCA-Prepare (hors couple avec CMG ass. mat.)		Autre CMG, EAJE, rien		Ensemble	
	Effectif	Distribution	Effectif	Distribution	Effectif	Distribution	Effectif	Distribution
Couple 1 enfant à charge	98 109	<b>50,4 %</b>	2 024	2,0 %	150 004	35,3 %	250 137	34,7 %
Couple 2 enfants à charge	77 516	39,8 %	49 083	48,5 %	101 744	23,9 %	228 343	31,7 %
Couple 3 enfants à charge et plus	18 969	9,7 %	40 775	<b>40,3 %</b>	74 140	17,4 %	133 884	18,6 %
Isolé 1 enfant à charge			704	0,7 %	48 427	<b>11,4 %</b>	49 131	6,8 %
Isolé 2 enfants à charge			4 570	4,5 %	27 883	6,6 %	32 453	4,5 %
Isolé 3 enfants à charge et plus			4 134	4,1 %	23 321	5,5 %	27 455	3,8 %
	194 594	100 %	101 290	100 %	425 519	100 %	721 403	100 %

Source : Cnaf – FR2 de septembre 2017, allocataire ayant eu un enfant en 2016, France entière hors Mayotte

La proportion des familles bénéficiant d'un minimum social est différente selon le mode de garde retenu. Alors que 0,5 % des familles avec CMG assistant-e maternel-le bénéficient d'un minimum social, cette proportion atteint 22,9 % des familles ne recourant ni au CMG ni à PreParE.

**Tableau 4 : répartition des familles bénéficiaires de prestations en septembre 2017 avec un enfant né en 2016 selon le type de prestation perçue et le mode garde**

	Couple avec CMG assistant-e maternel-le		CLCA-Prepare (hors couple avec CMG ass. mat.)		Autre CMG, EAJE, rien		Ensemble	
	Effectif	Distribution	Effectif	Distribution	Effectif	Distribution	Effectif	Distribution
Minimum social (RSA ou AAH)	885	0,5 %	4 977	4,9 %	97 619	<b>22,9 %</b>	103 481	14,3 %
Prestation sous condition de ressources	150 487	77,3 %	87 533	<b>86,4 %</b>	264 041	62,1 %	502 061	69,6 %
Ni minimum social ni prestation sous condition de ressources	43 222	<b>22,2 %</b>	8 780	8,7 %	63 859	15,0 %	115 861	16,1 %
Ensemble	194 594	100 %	101 290	100 %	425 519	100 %	721 403	100 %

Source : Cnaf – FR2 de septembre 2017, allocataire ayant eu un enfant en 2016, France entière hors Mayotte

On peut noter que 18,9 % des couples bénéficient de la PreParE à taux partiel en même temps que le CMG assistant-e maternel-le.

**Tableau 5 : répartition des familles bénéficiaires de prestations en septembre 2017 avec un enfant né en 2016 selon le type de CLCA-PreParE et le mode de garde**

	Couple avec CMG assistant-e maternel-le		CLCA-Prepare (hors couple avec CMG ass. mat.)		Autre CMG, EAJE, rien		Ensemble	
	Effectif	Distribution	Effectif	Distribution	Effectif	Distribution	Effectif	Distribution
Pas de CLCA-Preprepare	157 275	80,8 %	-	0,0 %	425 519	100 %	582 794	80,8 %
CLCA-Preprepare taux plein	454	0,2 %	72 709	71,8 %	-	0,0 %	73 163	10,1 %
CLCA- Preprepare taux partiel	36 865	<b>18,9 %</b>	28 581	28,2 %	-	0,0 %	65 446	9,1 %
Ensemble	194 594	100 %	101 290	100 %	425 519	100 %	721 403	100 %

Source : Cnaf – FR2 de septembre 2017, allocataire ayant eu un enfant en 2016, France entière hors Mayotte

**Echantillon 2 : tiré sur la base des familles bénéficiaires de prestations en septembre 2014 avec un enfant né en 2013**

On dénombre **437 656** familles avec une naissance en 2013 et au moins deux enfants à charge.

22 % de familles avec au moins 2 enfants à charge dont un enfant né en 2013 sont des couples bénéficiant du CMG assistant-e maternel-le, 31 % sont des bénéficiaires de la PreParE (ou PreParE majorée) mais ne sont pas en couple avec du CMG assistant-e maternel-le et enfin 46 % ne sont ni dans le CMG assistant-e maternel-le (et en couple) ni dans la PreParE. Ils bénéficient soit d'un autre CMG (garde à domicile, structure) ou d'un CMG assistant-e maternel-le en tant que famille monoparentale, soit d'un EAJE, soit ne bénéficient d'aucun mode de garde formel.

La structure de l'échantillon est conforme à la répartition des bénéficiaires. Pour l'enquête nous devons fournir un échantillon de 14 000 familles aux prestataires de manière à ce qu'il puisse interroger 2 500 familles.

**Tableau 7 : répartition des familles avec au moins deux enfants à charges bénéficiaires de prestations en septembre 2014 avec un enfant né en 2013**

	Population		Quotas de familles interrogées	
	Effectif	Distribution	Effectif	Distribution
Couple avec CMG assistant-e maternel-le	97 456	22 %	750	30 %
CLCA-Prepare (hors couple avec CMG ass. mat.)	136 439	31 %	750	30 %
Autre CMG, EAJE, rien	203 761	47 %	1000	40 %
<b>Ensemble</b>	<b>437 656</b>	<b>100 %</b>	<b>2500</b>	<b>100 %</b>

Source : Cnaf – benn de septembre 2014 et agen octobre 2014 pour droit CMG, allocataire avec deux enfants à charge dont un né en 2013, France entière hors Mayotte

Selon le mode de garde connu à partir du versement de prestation, la répartition des familles ayant eu un nouvel enfant en 2013 est sensiblement différente. En effet, les bénéficiaires du CMG assistant-e maternel-le en couple ont moins souvent plus de 3 enfants à charge (19,8 %) que l'ensemble.

En outre, la répartition des familles selon le nombre d'enfants à charge est très proche qu'ils soient bénéficiaires du CLCA ou bénéficiaire d'une autre mode de garde que le CMG ou le CLCA (55 % de familles de 2 enfants pour les bénéficiaires du CLCA et 57 % de familles de 2 enfants pour les bénéficiaires d'autre prestations que le CMG ou le CLCA.

**Tableau 8 : répartition des familles avec au moins deux enfants à charges bénéficiaires de prestations en septembre 2014 avec un enfant né en 2013 selon le nombre d'enfants à charge et le mode de garde**

	Couple avec CMG assistant-e maternel-le		CLCA-Prepare (hors couple avec CMG ass. mat.)		Autre CMG, EAJE, rien		Ensemble	
2 enfants à charge	78 214	80,3 %	75 460	55,3 %	116 198	57,0 %	269 872	61,7 %
3 enfants à charge et plus	19 242	19,7 %	60 979	44,7 %	87 563	43,0 %	167 784	38,3 %
<b>Ensemble</b>	<b>97 456</b>	<b>100 %</b>	<b>136 439</b>	<b>100 %</b>	<b>203 761</b>	<b>100 %</b>	<b>437 656</b>	<b>100 %</b>

Source : Cnaf – benn de septembre 2014 et agen octobre 2014 pour droit CMG, allocataire avec deux enfants à charge dont un né en 2013, France entière hors Mayotte

La proportion de familles isolées selon les trois catégories est très différente : en effet alors que seulement 8,7 % des bénéficiaires du CLCA sont isolés, on dénombre près de 22,8 % de bénéficiaires (ne bénéficiant ni de CMG ni de CLCA) dans cette situation.

**Tableau 9 : répartition des familles avec au moins deux enfants à charges bénéficiaires de prestations en septembre 2014 avec un enfant né en 2013 selon la situation familiale et le mode de garde**

	Couple avec CMG assistant-e maternel-le		CLCA-Prepae (hors couple avec CMG ass. mat.)		Autre CMG, EAJE, rien		Ensemble	
	Effectif	Distribution	Effectif	Distribution	Effectif	Distribution	Effectif	Distribution
Couple 2 enfants à charge	78 214	80,3 %	69 010	50,6 %	90 665	44,5 %	237 889	54,4 %
Couple 3 enfants à charge et plus	19 242	19,7 %	55 539	40,7 %	66 630	32,7 %	141 411	32,3 %
Isolé 2 enfants à charge	-	0,0 %	6 450	4,7 %	25 533	12,5 %	31 983	7,3 %
Isolé 3 enfants à charge et plus	-	0,0 %	5 440	4,0 %	20 933	10,3 %	26 373	6,0 %
Total	97 456	100 %	136 439	100 %	203 761	100 %	437 656	100 %

Source : Cnaf – benn de septembre 2014 et agen octobre 2014 pour droit CMG, allocataire avec deux enfants à charge dont un né en 2013, France entière hors Mayotte

La proportion des familles bénéficiant d'un minimum social est différente selon le mode de garde retenu. Alors que 0,4 % des familles avec CMG assistant-e maternel-le bénéficient d'un minimum social, cette proportion atteint 29,9 % des familles ne recourant ni au CMG ni au CLCA.

**Tableau 10 : répartition des familles avec au moins deux enfants à charges bénéficiaires de prestations en septembre 2014 avec un enfant né en 2013 selon le type de prestation perçue et le mode de garde**

	Couple avec CMG assistant-e maternel-le		CLCA-Prepae (hors couple avec CMG ass. mat.)		Autre CMG, EAJE, rien		Ensemble	
	Effectif	Distribution	Effectif	Distribution	Effectif	Distribution	Effectif	Distribution
Minimum social	408	0,4 %	6 649	4,9 %	60 940	29,9 %	67 997	15,5 %
Prestation sous condition de ressources	80 614	82,7 %	118 581	86,9 %	121 490	59,6 %	320 685	73,3 %
Ni minimum social ni prestation sous condition de ressources	16 434	16,9 %	11 209	8,2 %	21 331	10,5 %	48 974	11,2 %
Ensemble	97 456	100 %	136 439	100 %	203 761	100 %	437 656	100 %

Source : Cnaf – benn de septembre 2014 et agen octobre 2014 pour droit CMG, allocataire avec deux enfants à charge dont un né en 2013, France entière hors Mayotte

On peut noter que 44,4 % des couples bénéficient de la PreParE à taux partiel en même temps que le CMG assistant-e maternel-le. Cette proportion est deux fois plus importante que pour la proportion calculée pour le premier échantillon (18,9 %). En effet, le fait de sélectionner les familles de deux enfants et plus exclus les familles ayant un unique enfant (dont le taux de recours à la PreParE est limité du fait de la condition de durée).

**Tableau 11 : répartition des familles avec au moins deux enfants à charges bénéficiaires de prestations en septembre 2014 avec un enfant né en 2013 selon le type CLCA et le mode de garde**

	Couple avec CMG assistant-e maternel-le		CLCA-Prepare (hors couple avec CMG ass. mat.)		Autre CMG, EAJE, rien		Ensemble	
	Effectif	Distribution	Effectif	Distribution	Effectif	Distribution	Effectif	Distribution
Pas de CLCA-Prepare	53 745	55,1 %			203 761	100,0 %	257 506	58,8 %
CLCA-Prepare taux plein	434	0,4 %	102 255	74,9 %			102 689	23,5 %
CLCA-Prepare taux partiel	43 277	<b>44,4 %</b>	34 184	25,1 %			77 461	17,7 %
<b>Ensemble</b>	<b>97 456</b>	<b>100 %</b>	<b>136 439</b>	<b>100 %</b>	<b>203 761</b>	<b>100 %</b>	<b>437 656</b>	<b>100 %</b>

Source : Cnaf – benn de septembre 2014 et agen octobre 2014 pour droit CMG, allocataire avec deux enfants à charge dont un né en 2013, France entière hors Mayotte

## Atteintes des quotas

Les quotas ont été défini à partir du croisement de ces variables. Pour la chaque vague de l'enquête, l'objectif cible de répartition des familles est défini en fonction du croisement de plusieurs informations : perception de prestation sous condition de ressources, nombre d'enfants à charge, type de complément perçu, situation familiale. Les objectifs ont été définis de sorte à ce qu'il y ait suffisamment d'effectif dans la strate (minimum 20). Pendant la passation de l'enquête, ils ne sont pas toujours atteints ou parfois dépassés. La répartition des familles interrogées selon les strates est la suivante.

Strate 2016	Nombre d'enquêtes réalisées	Structure des enquêtes réalisées	Nombre de familles allocataires	Structure réelle des familles = POIDS	Écart enquête - réel
Couple percevant un CMG Assistant-e maternel-le (avec ou sans PrePare) - 1 enfant, ni prestation sous CR ni minimum social	125	3,6 %	24 033	3,3 %	0,2 %
Couple percevant un CMG Assistant-e maternel-le (avec ou sans PrePare) - 1 enfant, prestation sous CR ou minimum social	386	11,0 %	74 076	10,3 %	0,8 %
Couple percevant un CMG Assistant-e maternel-le - 2 enfants et +, pas de PrePare, ni prestation sous CR ni minimum social	69	2,0 %	5 482	0,8 %	1,2 %
Couple percevant un CMG Assistant-e maternel-le - 2 enfants et +, pas de PrePare, prestation sous CR ou minimum social	248	7,1 %	29 707	4,1 %	3,0 %
Couple percevant un CMG Assistant-e maternel-le - 2 enfants et +, PrePare, ni prestation sous CR ni minimum social	28	0,8 %	13 707	1,9 %	-1,1 %
Couple percevant un CMG Assistant-e maternel-le - 2 enfants et +, PrePare, prestation sous CR ou minimum social	157	4,5 %	47 589	6,6 %	-2,1 %
Famille percevant la PrePare - Taux partiel, 1 à 2 enfants	218	6,2 %	20 375	2,8 %	3,4 %
Famille percevant la PrePare - Taux partiel, 3 enfants et +	83	2,4 %	8 206	1,1 %	1,2 %
Famille percevant la PrePare - Taux plein, 1 à 2 enfants	364	10,4 %	36 006	5,0 %	5,4 %
Famille percevant la PrePare - Taux plein, 3 enfants et +	364	10,4 %	36 703	5,1 %	5,3 %
Autres cas - Ni prestation sous CR ni minimum social, 1 enfant	106	3,0 %	35 273	4,9 %	-1,9 %
Autres cas - Ni prestation sous CR ni minimum social, 2 enfants	74	2,1 %	21 193	2,9 %	-0,8 %
Autres cas - Ni prestation sous CR ni minimum social, 3 enfants et +	21	0,6 %	7 393	1,0 %	-0,4 %
Autres cas - Prestation sous CR, 1 enfant, vit en couple	377	10,8 %	104 404	14,5 %	-3,7 %
Autres cas - Prestation sous CR, 1 enfant, vit seul(e)	81	2,3 %	22 502	3,1 %	-0,8 %
Autres cas - Prestation sous CR, 2 enfants, vit en couple	253	7,2 %	69 787	9,7 %	-2,4 %
Autres cas - Prestation sous CR, 2 enfants, vit seul(e)	38	1,1 %	10 243	1,4 %	-0,3 %
Autres cas - Prestation sous CR, 3 enfants et +, vit en couple	173	4,9 %	51 308	7,1 %	-2,2 %
Autres cas - Prestation sous CR, 3 enfants et +, vit seul(e)	17	0,5 %	5 797	0,8 %	-0,3 %

Autres cas - Minimum social, 1 enfant, vit en couple	40	1,1 %	12 528	1,7 %	-0,6 %
Autres cas - Minimum social, 1 enfant, vit seul(e)	78	2,2 %	23 724	3,3 %	-1,1 %
Autres cas - Minimum social, 2 enfants, vit en couple	41	1,2 %	11 668	1,6 %	-0,4 %
Autres cas - Minimum social, 2 enfants, vit seul(e)	59	1,7 %	16 736	2,3 %	-0,6 %
Autres cas - Minimum social, 3 enfants et +, vit en couple	49	1,4 %	15 868	2,2 %	-0,8 %
Autres cas - Minimum social, 3 enfants et +, vit seul(e)	51	1,5 %	17 095	2,4 %	-0,9 %
<b>Total</b>	<b>3 500</b>	<b>100,0 %</b>	<b>721 403</b>	<b>100,0 %</b>	<b>0,0 %</b>

Strate 2013	Nombre d'enquêtes réalisées	Structure des enquêtes réalisées	Nombre de familles allocataires	Structure réelle des familles = POIDS	Écart enquête - réel
Couple percevant un CMG Assistant-e maternelle - 2 enfants et +, pas de CLCA, ni prestation sous CR ni minimum social	76	3,0 %	6 068	1,4 %	1,7 %
Couple percevant un CMG Assistant-e maternelle - 2 enfants et +, pas de CLCA, prestation sous CR ou minimum social	341	13,6 %	37 209	8,5 %	5,1 %
Couple percevant un CMG Assistant-e maternelle - 2 enfants et +, CLCA, ni prestation sous CR ni minimum social	40	1,6 %	10 366	2,4 %	-0,8 %
Couple percevant un CMG Assistant-e maternelle - 2 enfants et +, CLCA, prestation sous CR ou minimum social	262	10,5 %	43 813	10,0 %	0,5 %
Famille percevant le CLCA - Taux partiel, 1 à 2 enfants	120	4,8 %	24 102	5,5 %	-0,7 %
Famille percevant le CLCA - Taux partiel, 3 enfants et +	63	2,5 %	10 082	2,3 %	0,2 %
Famille percevant le CLCA - Taux plein, 1 à 2 enfants	300	12,0 %	51 358	11,7 %	0,3 %
Famille percevant le CLCA - Taux plein, 3 enfants et +	297	11,9 %	50 897	11,6 %	0,3 %
Autres cas - Ni prestation sous CR ni minimum social, 2 enfants	70	2,8 %	15 719	3,6 %	-0,8 %
Autres cas - Ni prestation sous CR ni minimum social, 3 enfants et +	26	1,0 %	5 612	1,3 %	-0,2 %
Autres cas - Prestation sous CR, 2 enfants, vit en couple	325	13,0 %	62 765	14,3 %	-1,3 %
Autres cas - Prestation sous CR, 2 enfants, vit seul(e)	42	1,7 %	8 680	2,0 %	-0,3 %
Autres cas - Prestation sous CR, 3 enfants et +, vit en couple	231	9,2 %	45 194	10,3 %	-1,1 %
Autres cas - Prestation sous CR, 3 enfants et +, vit seul(e)	23	0,9 %	4 851	1,1 %	-0,2 %
Autres cas - Minimum social, 2 enfants, vit en couple	58	2,3 %	12 644	2,9 %	-0,6 %
Autres cas - Minimum social, 2 enfants, vit seul(e)	77	3,1 %	16 390	3,7 %	-0,7 %
Autres cas - Minimum social, 3 enfants et +, vit en couple	77	3,1 %	16 101	3,7 %	-0,6 %
Autres cas - Minimum social, 3 enfants et +, vit seul(e)	72	2,9 %	15 805	3,6 %	-0,7 %
<b>Total</b>	<b>2 500</b>	<b>100,0 %</b>	<b>437 656</b>	<b>100,0 %</b>	<b>0,0 %</b>

Les pondérations sont en moyenne de 1.

#### Pondération 2016

Statistiques		
Pondération de ratisage		
Nombre d'enquêtes	Valide	3 500
	Manquant	0
• Moyenne des poids		<b>1,00</b>
• Médiane des poids		0,93
• Poids minimum		<b>0,39</b>
• Poids maximum		<b>2,38</b>
	10	0,48
	20	0,48
	25	0,49
	30	0,49
	40	0,93
Centiles des poids	50	0,93
	60	1,34
	70	1,34
	75	1,38
	80	1,44
	90	1,48

#### Pondération 2013

Statistiques		
Pondération de ratisage		
Nombre d'enquêtes	Valide	2 500
	Manquant	0
• Moyenne des poids		<b>1,00</b>
• Médiane des poids		0,98
• Poids minimum		<b>0,46</b>
• Poids maximum		<b>1,48</b>
	10	0,62
	20	0,96
	25	0,96
	30	0,98
	40	0,98
Centiles des poids	50	0,98
	60	1,10
	70	1,12
	75	1,12
	80	1,15
	90	1,23

## Numéros récents

n° 207  
2019

Évaluation de l'expérimentation de la garantie contre les impayés de pension alimentaire (Gipa)  
**Benoit Céroux, Florence Brunet, Pauline Kertudo, Clémence Petit** Cnaf / Fors-Recherche sociale

n° 206  
2019

Évaluation qualitative du dispositif « Promeneurs du Net »  
**François Cathelineau, Martin Audran, Manon Réguer-Petit, Arthur Jan**  
Agence Phare

n° 205  
2019

2<sup>nd</sup> prix Cnaf - D'une grossesse transgressive à une maternité convenable  
Aménagements temporels et arrangements normatifs chez de jeunes mères kanak  
**Océane Sipan** École des Hautes Études en Sciences Sociales

n° 204  
2019

1<sup>er</sup> prix Cnaf - Le social à l'épreuve de la sanitarisation  
Monographie d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale  
**Chloé Bussi** Écoles des Hautes Études en Sciences sociales / Université Paris XIII

n° 203  
2019

Taux de couverture territorialisé de l'accueil du jeune enfant  
Méthodologie, interprétations et limites  
**Brigitte Debras, Bernard Pélamourgues** Cnaf - Dser

n° 202  
2019

Évaluation de la préfiguration des schémas départementaux des services aux familles  
**Cécile Ensellem, Véronique Dessen-Torrès avec Liane Dessigne, Sabine Mengin** - Geste

n° 201  
2018

Familles et société - Sondages 2017  
BVA, CSA, Ifop, Ipsos, Opinion Way, Sofres  
**Lucienne Hontarrede** Cnaf-Dser

n° 200  
2018

Étude qualitative sur l'accompagnement socio-éducatif effectué dans les Foyers de jeunes travailleurs (FJT) **Ariane Albergini, Juliette Baronnet, Alice Best, Florence Brunet** avec la collaboration de *Thibault Devillard* Fors - Recherche sociale

n° 199  
2018

Second prix Cnaf - mémoire de Master 2 - Recherche en sociologie  
La maïeutique du genre. Assigner le fœtus à une classe de sexe  
**Gaëlle Larrieu** Institut des études politiques de Paris

n° 198  
2018

1<sup>er</sup> prix Cnaf - mémoire de Master 2 - Recherche en sociologie  
Temporalités du travail et du care. Les employé-e-s de banque en agence  
**Marianne Le Gagneur** École en Hautes Études en Sciences sociales

n° 197  
2017

Revue de littérature sur les assistantes maternelles  
Position sociale, conditions de travail et d'emploi et quotidien  
**Anne Unterreiner** Cnaf - Dser

Pour toutes correspondances  
Frédérique Chave – 01 45 65 68 41  
[frederique.chave@cnaf.fr](mailto:frederique.chave@cnaf.fr)  
Maquettiste *Ysabelle Michelet*

Les dossiers d'études ne peuvent être vendus,  
ils sont téléchargeables directement sur le [www.caf.fr](http://www.caf.fr)  
► Presse et Institutionnel ► Recherche et statistiques  
► **Publications**

**Cnaf – 32, avenue de la Sibelle  
75685 Paris cedex 14**

